55e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 37 15 SEPTEMBRE 1938

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Docteur en Théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Peut-on demander à l'*Ami* quel est son sentiment au sujet du concept *sacrificiel* de la messe développé par le P. Bouëssé dans son article sur la *Théologie de la messe* publié dans la *Vie Spirituelle* du 1er mai 1938, p. 65 du Supplément ?

R. — I. Voici tout d'abord, en raccourci, la pensée du P. Bouëssé sur le sacrifice de la messe.

La messe n'est pas « la simple commémoration du sacrifice accompli sur la Croix. » Elle produit efficacement, par les paroles de la consécration, la présence sacramentelle du corps et du sang de Jésus-Christ. Le prêtre a ainsi « confectionné un sacrement de la Loi Nouvelle, un signe plein de la réalité signifiée et, dans cette confection, il a offert à Dieu l'Hostie du Calvaire ; il a offert, incorporé à cette Hostie, le sacrifice même de la Croix. » Toutefois « la messe ne tend pas à renouveler la Croix. » Entendez ceci du renouvellement de l'oblation sanglante : « on ne meurt pas deux fois d'une mort identique et un corps glorifié est immortel. »

Les paroles que le Christ fait dire à ses prêtres sur le pain et le vin n'exercent donc aucune influence sur le Corps et le Sang du Sauveur, qu'elles se contentent de désigner objectivement. Il y a eu le changement du pain au corps, du vin au sang ; mais il n'y a eu que ce changement ; « le pain et le vin, ces produits de la terre et du labeur de l'homme, ont été transformés en leurs profondeurs jusqu'à être convertis aux substances célestes du Corps et du Sang du Christ. »

La mort du Christ, qui fut nécessaire pour compléter matériellement l'acte d'offrande, le seul méritoire, par lequel le Christ, depuis l'aurore de l'Incarnation, rapporte à l'honneur de Dieu et au salut des hommes l'exécution de sa mission rédemptrice, cette mort est passée. Mais la présence réelle du Christ sous les espèces sacramentelles fait revivre perpétuellement, parmi nous et pour nous, l'offrande méritoire. Ainsi, comme l'écrit S. Thomas : « Bien que la Passion et la mort du Christ ne soient pas réitérables, la vertu de l'Hostie de la Croix demeure éternellement. » (IIIa, q. 22, a. 5, ad 2).

La messe devient ainsi « le moyen de jonction entre la terre et le ciel ». « Si notre offrande, si notre sacrifice eucharistique en ses éléments matériels et ministériels, les seuls visibles — les dons ou oblats et les prêtres — s'exerce sur la terre, c'est dans le ciel et son mystère de foi pour nous, dans la clarté de la Cité de Dieu pour le Christ et les Bienheureux, qu'il s'exerce en ses éléments premiers et définitifs : le Prêtre et l'Hostie de notre Rédemption. » Ainsi la messe est d'abord l'œuvre et l'offrande du Christ, et c'est parce que la puissance des paroles du Christ à la Cène passe à ceux qui en sont les serviteurs mandatés que les prêtres accomplissent, dans la subordination au Christ, le sacrifice eucharistique.

L'originalité du sacrifice de la messe consiste donc en ce que « l'hostie formelle de l'oblation et du sacrifice est une hostie préexistante, l'hostie... d'un sacrifice antérieurement accompli, la Passion ; c'est le Christ qui a souffert et comme tel s'offre perpétuellement au Père en notre faveur : *semper vivens ad interpellandum pro nobis.* »

Par là, on comprend mieux comment à la messe se fait l'application des mérites de la Croix : « Jésus, dont l'offrande sacramentelle, au Cénacle, ne modifia ni le Prêtre, ni l'Hostie du Calvaire, mais seulement le pain et le vin, ne modifie aucun des éléments de l'offrande qu'il fait au ciel de son humanité, riche à jamais du prix de notre salut. Il modifie seulement l'hostie matérielle de son Eglise, lui donnant par le ministère hiérarchique d'offrir à Dieu sacramentellement, mais réellement, l'unique et éternelle Hostie de notre Rédemption. Ainsi Jésus, sans réitérer le sacrifice sanglant du Calvaire, sans accentuer l'offrande ininterrompue qu'il en fait dans les Cieux, multiplie dans son Eglise, pour lui en appliquer les mérites, la salutaire offrande du Sacrifice de la Croix » (p. 89).

II. — Nous avons suffisamment exposé le sentiment du P. Bouëssé, pour pouvoir maintenant dire tout le bien que nous en pensons, en ajoutant cependant une simple réflexion peut-être corrective d'un détail.

Le bien, c'est que le R. P., en rappelant la véritable nature *sacramentelle* du sacrifice de la messe, réagit salutairement contre toutes les excentricités dogmatiques ou pieuses qu'on a multipliées dans le cadre de l'immolation réelle ou virtuelle du Christ sur l'autel. Que de fois nous avons insisté nous-mêmes, dans l'*Ami*, pour rappeler que, dans l'explication de l'Eucharistie, sacrement et sacrifice, il faut se garder de toute conception qui envisagerait un changement réel, une « immutation » véritable, de l'humanité de Notre-Seigneur. Tout le changement, toute l' « immutation » est du côté des espèces.

La réflexion quelque peu restrictive concerne la conception même du sacrifice eucharistique. Le R. P., semble-t-il, en faisant du sacrifice de la

messe un sacrifice d'ordre sacramentel, paraît donner, dans l'Eucharistie, la priorité au sacrement sur le sacrifice : « Une source d'erreurs dans la théologie du sacrifice de la messe, écrit-il (p. 87), gît en ceci que cette dernière est fort souvent traitée dans les temps modernes avant la théologie du sacrement de l'Eucharistie. » Nous ne pensons pas, pour notre part, qu'un tel ordre dût nécessairement empêcher de juger sainement du caractère sacramentel du sacrifice eucharistique. Mais nous pensons que le R. P. se trouve entraîné à formuler cette remarque parce qu'il a lié son système à l'opinion du sacrifice-oblation, laquelle, à notre avis, est insuffisante. Qu'il n'y ait aucune immolation réelle ou virtuelle dans le sacrifice de la messe, nous en convenons pleinement. Mais l'immolation mystique ??? Là est la clef du problème, esquivé par le R. P. dans son remarquable article. C'est aussi la raison de notre hésitation, sur un point secondaire ; il voudra bien la pardonner au rédacteur de l'*Ami* [1].

Q. — Je voudrais avoir votre avis sur le billet de François Mauriac dans *Temps Présent* du 8 juillet dernier.

M. Mauriac s'y demande « si la grâce n'était point toujours *d'une puissance égale dans le monde*, aussi forte qu'elle fut jamais lorsque nous la croyons vaincue, et d'autant plus menacée qu'elle triomphe en apparence ». M. Mauriac est pour le petit nombre des chrétiens, des vrais chrétiens, par principe : « Une église pleine devrait nous étonner, non une église vide »... « Le grand nombre de chrétiens déclarés, ajoute-t-il, n'est qu'un leurre, et nous-même, mesurons chaque jour l'écart entre l'Evangile que nous professons et la vie que nous vivons. Le secret de la grâce, c'est qu'un petit nombre lutte, souffre et triomphe pour la masse des êtres — en union avec Celui qui est mort seul pour tous les hommes. Il est impossible que nous devenions « la masse ».

Le petit nombre, la qualité, l'élite, ne serait-ce pas des mots ou des idées dont se gargarise l'orgueil secret de certains écrivains ? Faut-il renoncer à conquérir les masses et à les amener dans nos églises ? Il y a des régions de France, en Alsace, par exemple, et dans le Léon, en Bretagne, et d'autres encore sans doute, où c'est la masse, souvent même l'unanimité des gens qui viennent à l'église, assistent chaque dimanche à la messe, se confessent et communient. Ces paroisses et ces cantons unanimes dans la foi et les pratiques chrétiennes ne sont-ils pas supérieurs aux paroisses des régions où les églises sont vides chaque dimanche de l'année ? Les sermons entendus au prône, le sacrifice de la messe auquel on prend part, les communions que l'on fait, n'ont-ils donc pas d'efficacité pour la sanctification des âmes ?

Excusez-moi de vous en écrire Mais « ça me met en boule » de lire des articles pareils, — souverainement bien écrits, je le reconnais. — Je suis originaire du pays de Léon en Bretagne où tout le monde, « la masse » est pratiquante.

R. — Nous publions volontiers cette lettre. Elle montrera tout d'abord aux écrivains qui veulent prendre, dans la pensée religieuse, une place directrice, qu'ils doivent éviter d'employer des formules susceptibles de scandaliser et de décourager. Telle ne fut pas, certes, l'intention de M. Mauriac ; mais la lettre qu'on vient de lire (et elle n'est pas la seule que nous ayons reçue) doit attirer l'attention des responsables de *Temps Présent* sur certains écueils.

Quant au fond même de la question qui nous est posée, nous ne pensons pas que l'illustre académicien se soit placé au même point de vue que notre correspondant.

Nous croyons au contraire que de son article doit se dégager une pensée de confiance. M. Mauriac ne nie pas la nécessité de l'apostolat pour maintenir les pratiques religieuses dans les pays qui voient encore la presque unanimité des fidèles pratiquer leur religion et s'approcher des sacrements, ou pour ramener les masses à la foi là où elles ont eu le malheur d'en être éloignées. En proclamant l'égale puissance permanente de la grâce dans le monde, il n'envisage pas le *fait* de la distribution plus ou moins abondante des grâces divines, mais la *vertu* même de la grâce, toujours capable, même et surtout peut-être quand on la croit vaincue, d'opérer dans le monde les plus merveilleuses transformations. L'histoire de S. Dominique au début du XIII[e] siècle illustre parfaitement cette thèse, et l'on pourrait citer vingt autres exemples.

Ne vous mettez pas « en boule », cher confrère. Vous avez raison quant au fond. Il est souverainement important que nous accroissions, non seulement par la qualité, mais encore par la quantité des fidèles, le royaume de Dieu dans ce monde. Mais la qualité ne sera jamais la masse. Le traité de l'Eglise, à propos de « la sainteté, marque de la véritable Eglise », ne distingue-t-il pas sainteté commune et sainteté héroïque ? Il y a là, — non pas, certes, une justification de la thèse de M. Mauriac, qui parle, non de sainteté commune, mais d'absence totale de pratiques religieuses, — mais tout au moins un point de départ qui vous permettra de pénétrer quelque peu dans sa pensée et de l'interpréter, partiellement du moins, en un sens favorable.

Nous disons bien : *partiellement*. Car s'il est juste d'affirmer qu'*un des secrets* de la grâce, c'est que le petit nombre lutte, souffre et triomphe pour la masse des êtres, en union avec Celui qui est mort seul pour tous les hommes, il n'en reste pas moins également vrai que la grâce a *d'autres secrets*. La fréquentation des sacrements, l'assistance à la messe et aux offices du dimanche, l'audition des prônes sont des moyens dont Dieu se sert pour distribuer la grâce. C'est même, en ce qui concerne les sacrements, un article de la foi catholique, défini par le concile de Trente. Sans doute, « nul ne sait ce que voit le Dieu qui sonde les cœurs », mais il serait bien téméraire d'affirmer que, dans la masse de ceux qui communient, il n'y ait pas plus de grâce et, partant, de véritable vie chrétienne que dans la masse de ceux qui ne communient pas.

N'avez-vous pas remarqué, cher confrère, que M. Mauriac a écrit son *Billet* en faisant allusion aux progrès des pratiques religieuses en Espagne reconquise par les armées de Franco ? Or vous savez qu'il existe en France tout un parti de ca-

[1] Voir ce que nous avons écrit à ce sujet à propos d'un livre récent de M. Lepin, 1937, p. 603. — L'article du P. Bouëssé est d'ailleurs reproduit dans son récent livre : *Théologie et Sacerdoce*, dont la recension paraîtra dans une prochaine Chronique de Théologie. La lecture du livre n'a pas modifié le sentiment ici exprimé.

tholiques où l'on s'efforce systématiquement de diminuer la valeur du succès de Franco, au point de vue religieux. N'avez-vous donc jamais reçu les brochures des « Archives espagnoles » de Paris ? M. Mauriac a peut-être quelque légère complaisance à l'égard de ce parti, et ceci explique l'exagération de son *Billet* du 8 juillet.

Q. — Des parents peu chrétiens ont retardé le baptême de leur fille jusqu'à sa 5e année. La veille de la cérémonie, ils lui disent par plaisanterie que le prêtre lui fera manger du poivre, du sel et de la moutarde. L'enfant prend tellement l'affaire au sérieux que le lendemain elle refuse le baptême, s'enfuit même, et est conduite de force à l'église et baptisée malgré ses hurlements.

Cette enfant semblait bien avoir l'usage de la raison, puisqu'elle a compris ce que lui ont dit ses parents, et s'est enfuie pour éviter la cérémonie. Elle ne voulait certainement pas la comédie de baptême qu'on lui avait expliquée. Pouvait-elle vouloir au moins implicitement le vrai baptême qu'elle ne connaissait pas ?

Or l'intention au moins habituelle (donc qui fut actuelle à un moment) est nécessaire *ad validitatem* pour l'adulte, c'est-à-dire pour l'être humain qui a l'usage de sa raison.

Le baptême de cette enfant est-il valide ?

R. — Il est impossible de donner une solution précise, justement parce qu'il manque un élément auquel fort opportunément notre consultant fait allusion.

D'une part, en effet, il semble bien que l'enfant ait eu quelque usage de la raison (nous ne disons pas *simpliciter* l'usage), puisqu'elle s'est regimbée devant la caricature de cérémonie qu'on lui avait décrite. Par conséquent, il s'agirait de savoir si elle avait quelque idée et, par suite, quelque volonté de recevoir le baptême. En admettant même qu'elle ait eu cette idée et cette volonté — c'est là l'élément qui manque pour formuler une conclusion, — il faudrait encore savoir si la crainte « du poivre, du sel et de la moutarde » n'aura pas chassé de l'esprit de l'enfant l'idée du baptême véritable et la volonté de le recevoir.

En tout état de cause et prenant les faits tels qu'on nous les expose, nous considérerions — vu l'âge très précoce de l'enfant, mais vu également les sentiments qu'elle a manifestés — le baptême conféré comme douteux, et, après avoir rassuré l'enfant et lui avoir expliqué dans la mesure du possible ce qu'elle va recevoir, nous lui administrerions un second baptême sous la condition : *Si non es baptizata...*

Q. — L'*Ami* pourrait-il me renseigner sur le point suivant qui intrigue fort mes confrères et moi-même ?

Une statue de *sainte Rita de Cascia* nous a été donnée par des paroissiens ; or la malheureuse — ou plutôt la bienheureuse — porte en plein milieu du front un énorme clou. Quelle peut bien en être la signification ? Nous l'avons cherché vainement et n'avons plus espoir qu'en l'*Ami* pour nous donner la réponse à cette énigme

R. — Nous avons sous les yeux une image de sainte Rita rapportée du sanctuaire de Cascia (Ombrie) ; le front de la Sainte est comme tous les fronts, sans aucune trace de clou. Mais en cherchant dans la vie de la Sainte publiée par les *Acta Sanctorum* au 22 mai (t. v de mai, édition Palmé, p. 227, 2e col., en haut), nous avons trouvé ce passage qui vous donnera l'explication désirée (nous le citons en latin, pour lui laisser toute sa force) :

« Audierat aliquando concionantem B. Jacobum della Marca de acerbissima Christi passione, tamque alto animo ejus verba impresserat, ut domi regressa prostrataque ante pedes Crucifixi, etiam nunc in veteri oratorio visendi, ardentissime eum cœperit flagitare, ut sibi quoque largiretur unam saltem earum spinarum sentire, quibus tam numerose confixum fuerat ejus sacrum caput. Quod autem petebat, abunde obtinuit : neque enim solum sensit ejusmodi cruciatum, sed etiam frontem sauciam exinde habuit immedicabili plaga, quæ omni deinceps vitæ tempore eidem mansit (excepté durant le pèlerinage qu'elle fit à Rome pour gagner le Jubilé), computrescensque et vermibus scatens adeo gravem de se emittebat fœtorem, ut, ne Sororibus molesta esset, earum consortio ut plurimum se subtraheret ; quindenis aliquando diebus integris nulli nisi Jesu suo loquens. Decidentibus autem de capite ejus vermibus, si qua interrogaret eam quid rei id esset, ridenti vultu respondebat, esse Angelellos suos. »

Quand elle mourut, le 22 mai 1456 (elle était née vers 1386), « cadaver mire formosum apparebat inspicientibus ; nihil tamen majori stupori erat, quam quod plaga frontis, antea tam horrida, quasi in carbunculum conversa rutilaret. »

LITURGIE

Q. — 1° Chaque fois que, — v. g. aux jours d'Avent et de Carême où l'on dit l'office du temps (exception faite pour les dimanches *Gaudete* et *Lætare*) et aux offices funèbres, — il ne doit y avoir sur l'autel ni fleurs ni reliquaires :

a) La prohibition ne concerne-t-elle que le maître-autel de l'église ou de la chapelle ?

b) S'étend-elle non seulement aux fleurs proprement dites, mais encore aux plantes vertes elles-mêmes ?

2° Est-il permis de laisser pendant toute la durée du mois de mars, — sans même excepter les dimanches du temps de Carême ni les féries où l'on fait l'office de ce même temps, — une parure de fleurs autour de la statue de S. Joseph ou sur l'autel de ce saint ?

3° En Carême, quand on fait l'office d'un saint et que l'on célèbre, sans la chanter, la messe conventuelle de la férie occurrente, l'autel peut-il demeurer orné de fleurs pour la célébration de cette messe ?

4° Les bougies de stéarine sont, je le sais, expressément interdites sur l'autel, et cela nonobstant toute coutume contraire ou toute circonstance particulière. Mais cette interdiction vaut-elle pour tous les autels, même secondaires, ou bien pour le seul maître-autel ?

R. — Ad I. 1° En réalité, c'est pour l'ornementation de l'autel qu'à certains jours reliquaires, statues de saints ou fleurs y sont disposés sur la partie postérieure, entre les chandeliers [1]. Or, il est évident que cette ornementation doit toujours se faire en conformité des lois liturgiques ; autrement, elle irait à l'encontre de la prohibition formulée au titre xx des Rubriques gé-

[1] Cf. Cérémonial des évêques, l. I, c. xii ; — tous les auteurs.

nérales du Missel : « Super altare nihil omnino ponatur, quod ad missæ sacrificium, vel ipsius altaris ornatum, non pertineat. » [2]

a) En ce qui concerne les fleurs, de même que pour les grandes solennités liturgiques le maître-autel et les autels secondaires de l'église ou de la chapelle doivent tous être ornés d'une manière semblable (cf. Cérém. des év., l. I, c. XII, n. 23), de même, inversement, chaque fois que l'office du jour exclut de l'autel les vases de fleurs, — comme c'est le cas v. g. pour l'office du temps en Avent et en Carême (à l'exception néanmoins du dimanche *Gaudete* et du dimanche *Lætare)* [3], et aussi pour l'office de la Commémoraison de tous les fidèles défunts [4], — l'exclusion des fleurs vaut alors en principe pour tous les autels.

« En principe, » disons-nous, car ladite exclusion ne s'étendrait sans doute pas à un autel où le Saint-Sacrement serait publiquement exposé [5] — v. g. pour les Quarante-Heures ou pour l'Adoration perpétuelle, — ni à un autel où auraient lieu des manifestations de spéciale dévotion envers un saint [6].

Au contraire, lorsque l'office du jour ne s'oppose pas à l'emploi des fleurs pour l'ornementation des autels, elles ne seraient strictement interdites qu'à l'autel même où se célébrerait quelque fonction liturgique solennelle, — ou tout au moins publique, — avec le caractère de laquelle la présence de fleurs serait incompatible [7]. Il en serait ainsi v. g. à l'autel où se célébrerait soit une messe conventuelle — même siplement lue — d'une férie de Carême, soit la fonction annuelle de la bénédiction des cierges le 2 février [8], soit l'office des morts, soit une messe de *Requiem* chantée, ou de sépulture *corpore præsente.*

b) La présence de reliquaires ou de statues de saints entre les chandeliers de l'autel est soumise aux mêmes restrictions et défenses que celle des fleurs. Bien plus, tandis que des vases de fleurs peuvent être de mise entre les chandeliers sur un autel où le Saint-Sacrement est exposé, les reliquaires et les statues de saints y sont alors absolument interdits, et cela quand bien même il s'agirait d'une exposition avec le ciboire ou de courte durée. (Cf. *Instr. Clement.*, § IV ; S. R. C., 2 sept. 1741, n. 2365, ad 1 ; 19 mai 1838. n. 2779 ; 11 mars 1871, n. 3241, ad 4 ; 23 avril 1875, n. 3349) [9].

2° Si l'on parcourt le Cérémonial des évêques, l. I, ch. XII, on acquiert la conviction que, pour l'ornementation des églises et des autels, les plantes vertes [10] sont assimilées aux fleurs. Ainsi on y lit (n. 12), à propos de l'autel où l'évêque diocésain doit célébrer pontificalement la messe d'une fête : « Sed et vascula cum flosculis frondibusque odoriferis... studiose ornata ahhiberi poterunt. » On ne saurait donc normalement orner de plantes vertes l'autel aux jours où les fleurs y sont interdites [11].

Ad II. La réponse va nous être fournie par la S. C. des Rites elle-même : « An ... ob devotionem erga sanctum Joseph mense martio, possint altaria ornari floribus..., etiam tempore Quadragesimæ ; an idem dicendum, si effigies sancti Joseph sit extra altare exposita... ? — Resp. Ad primam partem : *affirmative ;* ad secundam partem : *provisum in prima.* » (S. R. C., 11 mai 1878, n. 3448, ad 11) [12].

Ad III. Voir ci-dessus la réponse ad I, 1°, *a).*

Ad IV. Chaque fois que la S. C. des Rites a rappelé l'interdiction formelle non seulement de substituer des bougies de stéarine aux cierges de cire, là où ces derniers sont exigés par les rubriques, mais encore d'employer de telles bougies à l'autel, même seulement sur le gradin, fût-ce en sus des cierges prescrits par le droit liturgique et uniquement dans le but d'augmenter l'éclat du luminaire, elle n'a fait aucune distinction entre le maître-autel et les autels secondaires. (Cf. S. R. C., 16 sept. 1843, n. 2865 ; 4 sept. 1875, n. 3376, ad 3 ; 14 déc. 1904, n. 4147 ; 30 juillet 1910, n. 4257, ad 5). Il faut donc regarder l'éclairage à la stéarine comme toujours prohibé à n'importe quel autel.

De vrai, une telle prohibition a pour but d'assurer en tout temps et en tout lieu le respect dû au caractère sacré de l'autel catholique [13], et de conserver un mystérieux symbolisme auquel ne sauraient se prêter les substances inflammables autres que la cire d'abeilles [14].

Q. — Je croyais que, d'après de récents décrets, la célébration de la messe votive privilégiée annuelle de la Propagation de la Foi était prohibée, entre autres jours, à toutes les fêtes doubles de 2e classe. Aussi, quelle ne fut pas ma surprise quand, — il y aura de cela bientôt deux ans, — je vis que la *Semaine religieuse* du diocèse prescrivait de célébrer cette messe le 3e dimanche d'octobre, bien que le dimanche en question tombât le 18 et, par conséquent, coïncidât avec la fête de S. Luc, double de 2e classe !

Dans le cas, devait-on, ou tout au moins pouvait-on

[2] Cf. *Ephemerides liturg.*, 1917, p. 103.
[3] Cf. Cérém. des évêques, l. II, c. XIII, n. 2 et 11 ; c. XX, n. 1 et 2 ; — *Memoriale rituum*, tit. II, c. I, § *In altari majori*, n. 1.
[4] Cf. Cérém. des évêques, l. II, c. XI, n. 1.
[5] Cf. Bourbon, *Introduction aux cérémonies romaines*, p 27, n. 36.
[6] Cf. *Ami* 1925, p. 768, col. 2, ad IV. — Voir, dans la présente solution, notre réponse ad II.
[7] D'après plusieurs auteurs, il serait même à propos de ne point mettre de fleurs aux autels aux fêtes semi-doubles ou d'un rite inférieur ; « car, d'une part, il serait gênant d'avoir à les enlever parce qu'un prêtre voudrait dire une messe des morts, et d'autre part il serait peu convenable qu'un autel fût ainsi orné pendant qu'on y dit une messe de *Requiem.* » (Bourbon, *op. cit.*, p. 26, n. 36).
[8] Cf. *Memoriale rituum*, tit. I, c. I, § *Prope cornu epistolæ in plano*, n. 4 ; c. II, § IV, n. 3.
[9] Voir Benoît XIV, *Institutio* XXX.

[10] Comme nous l'avons rappelé maintes fois dans l'*Ami*, on ne saurait placer sur l'autel des plantes en pots. (Cf. Hægy, *Manuel de Liturgie*, 14e édit., t. I, p. 57, n. 98 ; Callewaert, *De Missalis romani liturgia*, sect. I, n. 441).
[11] Il faut excepter le dimanche des Rameaux. (Cf. *Memoriale rituum*, tit. III, c. I, § *In altari majori*, n. 3).
[12] Il pourrait en être de même, en Carême, pour l'autel ou la statue du Sacré-Cœur, un premier vendredi de mois.
[13] Le caractère sacré de l'autel résulte à la fois de la consécration solennelle dont il a été l'objet, de sa noble destination et de sa signification mystique. (Cf. *Ami* 1925, p. 768, col. 2, ad III).
[14] Sur le symbolisme de la cire dans les fonctions liturgiques, voir de Conny, *Cérémonial romain*, 3e édit., p. 52, note 1 ; et Bourbon, *op. cit.*, p. 61, note 2.

suivre les prescriptions données dans la *Semaine religieuse ?*

R. — I. En soi, rien ne s'opposerait à ce que, si les trois conditions stipulées de façon expresse dans les Nouvelles rubriques du Missel (tit. II, n. 3) pour la célébration des messes votives solennelles *pro re gravi et publica simul causa* [1] se trouvaient conjointement réalisées, l'Ordinaire du lieu ordonnât ou permît [2] de célébrer, dans telle église déterminée, la messe votive de la Propagation de la Foi comme messe votive solennelle *pro re gravi et publica simul causa.*

En pareille hypothèse, on aurait uniquement à s'en tenir, pour la célébration de cette messe votive, à ce qui est statué d'une manière générale dans les Nouvelles rubriques du Missel *(loc. cit.)*, et ladite célébration serait permise de droit, entre autres jours, aux fêtes doubles de 2e classe elles-mêmes.

II. — Bien que jouissant de certains privilèges, la messe votive *Pro Fidei propagatione*, — qui, en vertu de l'indult général de la S. C. des Rites du 22 mars 1922 [3], peut [4] être célébrée une fois par an, au jour désigné pour chaque diocèse par l'Ordinaire du lieu, — ne saurait néanmoins être assimilée pour autant à une messe votive solennelle *pro re gravi et publica simul causa.* Cela ressort nettement : *a)* du plus grand nombre d'obstacles liturgiques qui peuvent s'opposer à sa célébration [5] ; *b)* des diverses commémoraisons que, le cas échéant, elle admet [6] ; *c)* du fait qu'au jour légitimement choisi par l'Ordinaire du lieu pour son diocèse, ce n'est pas seulement la messe solennelle ou chantée, mais ce sont encore toutes les messes basses [7] qui peuvent être la messe votive de la Propagation de la Foi [8].

Or, parmi les obstacles liturgiques à la célébration de la messe votive privilégiée annuelle de la Propagation de la Foi, figure notamment l'occurrence d'une fête double de 2e classe. (Cf. S. R. C., 17 nov. 1922, n. 4379). Cette même messe votive n'est donc pas permise le 18 octobre, en la fête de S. Luc, double de 2e classe.

III. — Cela étant, à quoi fallait-il se résoudre en présence de l'indication contraire donnée en octobre 1936 par la *Semaine religieuse* du diocèse ? A moins que, — comme il est d'ailleurs assez peu probable, — ce même diocèse n'eût obtenu du Saint-Siège un indult particulier accordant de plus amples prérogatives à la messe votive annuelle de la Propagation de la Foi, il fallait tenir pour manifestement erronée l'indication susdite, et donc agir ainsi qu'on eût dû faire devant une erreur certaine de l'*Ordo :* « In calendariis particularibus immutationes erroneæ corrigendæ sunt juxta rubricas [9]. » (S. R. C., 12 juillet 1889, n. 3714, ad 2) [10].

Q. — 1° Dans les temps de pénitence où l'orgue est prohibé à l'église sauf pour l'accompagnement même du chant grégorien, peut-on néanmoins réciter *recto tono* graduel, trait, etc., sous un son d'orgue ou d'harmonium ?

2° Est-il permis de chanter à la messe d'un dimanche un ordinaire de férie, et à la messe d'une férie un ordinaire de dimanche ou de fête ?

3° Les manuels de liturgie enseignent généralement qu'au moment où l'on expose le Saint-Sacrement, — v. g. au début d'un salut, — on doit ou bien ne pas chanter du tout avant l'encensement du Saint-Sacrement, ou bien chanter pendant cet encensement quelque motet en l'honneur de la Sainte Eucharistie.

Ne pourrait-on pas aussi chanter à ce moment un motet en l'honneur de la Ste Vierge ou d'un saint ?

R. — Ad I. Les jours où, dans la célébration des fonctions sacrées, le jeu des grandes orgues est autorisé par les rubriques, ce jeu peut même, au besoin, y suppléer certaines parties des chants liturgiques obligatoires. (Cf. Cérém. des év., l. I, c. XXVIII, n. 6-9 ; *Motu proprio* du 22 nov. 1903, Instr., III, n. 8). C'est toutefois à la condition expresse qu'en même temps le texte de ces parties sera récité dans le chœur à haute et intelligible voix. (Cf. Cérém. des év., *ibid.*, n. 6 [1] ; S. R. C., 20 nov. 1660, n. 1180, ad 6 ; 25 juin 1898, n. 3994, ad 2 ; 8 août 1906, n. 4189, ad 1).

Il va sans dire qu'une telle manière de faire ne serait plus licite les jours où le jeu de l'orgue est interdit par les lois liturgiques. (Cf. *Motu pr.*, loc. cit.). Cependant, ces jours-là, dans les églises où l'on serait pratiquement obligé de se contenter d'une sorte d'exécution psalmodique — plus ou moins simplifiée — d'un ou de plusieurs chants particuliers de la messe [2], ladite exécution pourrait vraisemblablement se faire avec accompagnement d'orgue. (Cf. S. R. C., 11 mai 1911, n. 4265, ad 2).

Ad II. Dans le Graduel romain, on lit, à la suite des chants divers de l'*Ordinarium missæ*, la rubrique que voici : « Qualislibet cantus hujus Ordinarii superius in una missa positus adhiberi potest etiam in alia, *feriis tamen exceptis...* »

[1] Ces trois conditions simultanément exigées sont : 1° une cause ou circonstance grave et publique ; — 2° une certaine solennité extrinsèque, avec grande affluence de clergé et de peuple ; — 3° un ordre ou, pour le moins, une autorisation donnée, dans chaque cas particulier, par l'Ordinaire du lieu. (Cf. Nouv. rubr. du Missel, *loc. cit.*). — Pour plus de détails, voir Brehm, *Synopsis...*, p. 126-128.

[2] « De mandato vel consensu Ordinarii, pro qualibet vice obtinendo. » (Nouv. rubr. du Missel, *loc. cit.*).

[3] Cf. *Ami* 1922, p. 269-270. — Dans le texte de l'indult cité à cet endroit de l'*Ami*, lire : «... sine *Gloria* et cum *Credo.* » (Cf S. R. C., 17 nov. 1922, n. 4379).

[4] « Missa votiva pro Fidei propagatione, de qua agitur in prænotato decreto, non est præceptiva, sed indultiva. » (S. R. C., *ibid.*).

[5] Cf. *Ami* 1922, p. 270.

[6] Cf. *Ephemerides liturg.*, 1922, p. 183 ; — *Periodica*, t. XII, p. (33).

[7] Cf. S. R. C., 17 novembre 1922, n. 4379.

[8] Il faut toutefois excepter le cas où le prêtre serait tenu de célébrer quelque autre messe prescrite par les rubriques ou par des décrets, comme la messe conventuelle, celles des Rogations, une des messes votives solennelles prescrites durant l'exposition des Quarante-Heures, la messe votive *Pro sponso et sponsa.* (Cf. S. R. C., *ibid.*).

[9] Dans le cas présent, l'indication fournie par la *Semaine religieuse* était à corriger en conformité des décrets de la S. C. des Rites en date du 22 mars 1922 et du 17 novembre 1922.

[10] C'est à l'Index officiel des décrets de la S. C. des Rites que nous avons emprunté notre citation.

[1] « Advertendum erit, ut, quandocumque per organum figuratur aliquid cantari seu responderi..., ab aliquo de choro intelligibili voce pronuncietur id, quod ob sonitum organi non cantatur. Et laudabile esset, ut aliquis cantor conjunctim cum organo voce clara idem cantaret. » (Cérém. des év., *loc. cit.*).

[2] Cf. *Ami* du 2 juin 1938, p. 346.

D'où il appert qu'à la messe d'un dimanche ou d'une fête, on ne saurait prendre les chants qui, dans l'*Ordinarium missæ*, sont assignés aux messes fériales, pas plus qu'à ces dernières on ne peut employer les chants ordinaires d'un dimanche ou d'une fête [3].

Ad III. Si, au moment même où se fait l'exposition du Saint-Sacrement, on chante quelque motet, ce ne peut être qu'un motet dont les paroles s'adressent à Jésus-Hostie.

a) Cela ressort *a pari* de ce que, dans son décret général du 22 mai 1894 (n. 3827, III), la S. C. des Rites a réglé pour l'exécution éventuelle d'un motet à la messe, aussitôt après l'élévation du Saint-Sacrement : « ...Quod si, peracta ultima elevatione, quam juxta rubricas statim *Benedictus* subsequi debet, ad orationem dominicam usque, aliquid modulari libeat, Sacra Rituum Congregatio id permittit, dummodo ... quod concinitur, ad Sacramentum pertineat. » (Cf. *Motu proprio* du 22 nov. 1903, Instr., III, n. 8).

b) Pas n'est besoin d'ailleurs d'une bien longue réflexion pour comprendre quelle aberration ce serait que de commencer v. g. par saluer d'un *Ave Maria* le Saint-Sacrement exposé. Un rédacteur des *Ephemerides liturgicæ* stigmatisa naguère une aberration de ce genre, constatée par lui dans certaines églises : « On expose, dit-il [4], le Saint-Sacrement en silence, on met de l'encens dans l'encensoir, on encense le Saint-Sacrement, puis on se met aussitôt à chanter l'antienne à la Ste Vierge *Sub tuum præsidium*. Qu'est-ce que cela ? A notre avis, c'est pour le moins une infraction aux règles de la bienséance. Ne faudrait-il pas taxer d'impolitesse celui qui, reçu par le Pontife et admis à lui adresser la parole, se tournerait tout d'abord vers un de ses serviteurs, auquel il ferait une demande ? Or, plus grande encore nous paraît être l'inconvénance dans le cas dont il s'agit. Aussi recommandons-nous aux prêtres d'avoir soin, chaque fois qu'ils exposeront le Christ dans son Sacrement, de commencer par faire monter vers Lui une prière [5]. »

Q. — Il me souvient d'avoir lu quelque part qu'au salut du Saint-Sacrement il était parfaitement licite de réciter en langue vulgaire les louanges *Dieu soit béni, etc.*, entre l'oraison *Deus qui nobis* et la bénédiction du Saint-Sacrement.

Qu'en est-il au juste ?

R. — A la reposition du Saint-Sacrement, — si l'on excepte uniquement celle qui termine l'exposition solennelle des Quarante-Heures proprement dites (Rituel, Append., *De Ssma Eucharistia*), — le droit commun interdit de façon expresse d'intercaler, entre l'oraison *Deus qui nobis* et l'acte même de la bénédiction du Saint-Sacrement, quelque prière, verset ou oraison que ce soit. (Cf. S. R. C., 3 août 1839, n. 2791, ad 2 ; 23 mars 1881, n. 3530 ; 13 juin 1900, n. 4058, ad 1 ; 23 nov. 1906, n. 4194, ad 10 ; 1er févr. 1907, n. 4198, ad 10).

Il est vrai que, le 11 mars 1871 (n. 3237, ad 1), la S. C. des Rites a permis à plusieurs églises, — notamment dans le diocèse de Borgo San-Donnino [1], — de continuer la coutume y invétérée de réciter au salut du Saint-Sacrement les louanges *Dio sia benedetto, ecc.*, immédiatement après l'oraison *Deus qui nobis*. Mais, évidemment, il s'agit là de ce que l'on appelle un *decretum gratiæ*, lequel, par conséquent, ne saurait, d'autorité privée, être étendu à d'autres églises que celles pour lesquelles il a été rendu [2]. « Si decretum n. 3237, ad 1, écrit De Amicis [3], permittit in usum protrahere consuetudinem recitandi *Dio sia benedetto* in lingua vulgari immediate post orationem *Deus qui nobis, etc.*, hoc non est in exemplum trahendum, quia a regula communi exorbitat [4]. »

Q. — 1° Dans la chapelle principale d'une maison de religieux qui appartiennent à une religion cléricale, l'exécution des cérémonies dans le sanctuaire est ordinairement assurée par des enfants de chœur.

Quel rang doivent garder ces enfants pour recevoir la sainte communion, les cierges, les cendres ou les rameaux ? Doivent-ils alors passer avant les religieux non tonsurés, ou seulement après ceux-ci ?

2° Les religieux qui n'ont pas encore reçu la tonsure cléricale peuvent-ils toucher les vases sacrés (calice et patène) purifiés, ainsi que les linges sacrés (corporal, pale et purificatoire) dont le prêtre s'est servi pour la messe et qui n'ont pas encore été purifiés ?

R. — Ad I. En principe [1], c'est avant ceux qui n'occupent pas un rang plus élevé dans la cléricature que, à raison même de son office, le servant de messe, quel qu'il soit, doit recevoir la sainte communion. Cela ressort très clairement des décisions rendues par la S. C. des Rites le 13 juillet 1658 (n. 1074) et le 30 janvier 1915 (n. 4328) [2].

La même règle vaut *a pari* pour la communion à la messe solennelle ou chantée et pour la réception des cierges, des cendres et des rameaux.

Ad II. D'après le can. 1306, § 1, le calice et la patène, à partir du moment où ils ont été consacrés par qui de droit [3], et les linges sacrés

[3] Cf. *Ami*, loc. cit.

[4] *Ephemerides liturgicæ*, 1901, p. 370. — Cf. *Ami* 1905, p. 14.

[5] Des auteurs vont plus loin et enseignent que s'il y a des chants ou des prières à faire entendre en l'honneur de la Ste Vierge ou des saints, c'est, non au cours du salut du Saint-Sacrement, mais auparavant, qu'ils doivent avoir lieu : « Si in honorem sanctorum sanctissimæque Virginis recitentur preces, post eas et non ante exponatur Sanctissimum ; secus, si preces in honorem Smi Sacramenti effundantur, expositio ostensorii antea fiat. Hoc nobis est in more, pluriesque commendavimus, exponendi scilicet Ssmum Sacramentum *non ante sed post* recitationem precum in honorem sanctorum vel Ssmæ Virginis. Quapropter vehementer optandum est ut novum decretum hoc in sensu a S. R. C. vulgetur, ut rationalis uniformitas ubique refulgeat. » (De Amicis, *Normæ theoretico-practicæ quoad expositionem et benedictionem Ssmi Sacramenti*, p. 8, n. 9).

[1] Dans la province de Parme, en Italie.

[2] Cf. Callewaert, *De sacra Liturgia universim*, 2e édit., p. 115, n. 135. — Aussi n'est-ce pas sans quelque étonnement que l'on voit le même auteur affirmer dans son *Cæremoniale* (2e édit., p. 220, n. 357) que les louanges *Benedictus Deus, etc.* (ou *Dieu soit béni, etc.)* peuvent, à volonté, être récitées immédiatement avant ou après l'acte même de la bénédiction du Saint-Sacrement.

[3] *Normæ theoretico-practicæ quoad expositionem et benedictionem Ssmi Sacramenti*, p. 20, note 1.

[4] Cf. *Ami* 1922, p. 784, col. 1, ad I.

[1] Quant aux exceptions prévues par les auteurs, voir *Ami* 1937, p. 63 et 64.

[2] Cf. *Ami* 1932, p. 558.

[3] Nous ne parlons ici que du calice et de la patène consacrés, mais ne contenant plus les saintes Espèces et ayant été purifiés.

(corporal, pale, purificatoire), après qu'ils ont servi à la célébration du saint sacrifice de la messe et tant qu'ils n'ont pas été dûment purifiés, ne peuvent être touchés que : *a)* par de vrais clercs, i. e. par des hommes ayant reçu au moins la tonsure *cléricale* (cf. S. R. C., 10 mars 1906, n 4181, VII ; 23 nov. 1906, n. 4194, ad 1) ; — *b)* par ceux qui, dans chaque église ou chapelle, sont préposés à la garde de ces vases et de ces linges, i. e. par les sacristains ou les sacristines [4].

A moins donc d'être sacristain, un religieux qui n'a pas reçu la tonsure *cléricale* ne peut toucher les vases sacrés. A cela on ne saurait objecter le canon 614, car, vu la référence y contenue, il est certain que, des privilèges dont jouissent les clercs, ce canon attribue aux religieux — fussent-ils laïques ou même simplement novices — les seuls privilèges « du canon, » comme on disait naguère, du for, de l'immunité et de la compétence.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie, publié sous la direction de Dom Fernand CABROL, abbé de Farnborough, et de dom Henri LECLERCQ. — Fascicules CXLIV-CXLV : *Panégyriques-Papyrus*. — Paris, Letouzey.

Dans ce double fascicule, qui termine la 1re partie du tome XIII, tous les articles portent la signature H. Leclercq. Ils suscitent plus d'une des remarques auxquelles sont habituellement sujets les travaux de ce grand érudit. Voici par exemple le premier de ces articles, long travail sur les *Panégyriques*. Le premier paragraphe est consacré au genre et à son histoire dans la littérature antérieure au christianisme, antérieure par conséquent au domaine particulier à ce dictionnaire. Or cinq à six colonnes de ce préambule sont occupées par le texte et le commentaire d'un éloge adressé à une dame romaine inconnue par son mari, inconnu également, « qui a été proscrit pendant les guerres civiles et pour le salut duquel la défunte s'est dévouée avec un courage intrépide ». Ce serait, paraît-il, un discours prononcé devant la tombe, au jour des funérailles. On ne saurait nier qu'il est quelque peu abusif de transcrire ici ce texte à seule fin de savoir ce qu'il nous apprend, à l'époque d'Auguste, des mœurs romaines privées. Intéressant à coup sûr comme « tableau de la vieille honnêteté romaine », ainsi que le dit Dom Leclercq (col. 1025), ce texte n'en est pas moins un hors-d'œuvre dans un *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*. D'autant que le commentaire qui l'accompagne était déjà par lui-même fort suffisant à exprimer un jugement de valeur ainsi qu'à édifier le lecteur : « La femme romaine, au temps d'Auguste, ou plutôt le mariage romain, » commente le savant historien, « nous apparaissent ici sous un aspect qui a été trop peu signalé par la poésie contemporaine et par l'histoire. Ce n'est pas, en effet, seulement une Romaine isolée qui nous est montrée sous ce point de vue moral, par le *laudator*, un époux qui parle presque le langage d'un amant, après quarante ans de mariage ; c'est une famille tout entière dont les vertus sont proclamées par les actes. L'héroïne de l'éloge, sa sœur, *sanctissima femina*, l'époux de cette dernière, l'auteur de la *laudatio* lui-même, tous ont un droit égal à notre estime. » Ce panégyrique d'un panégyrique eût, en tout cas, été mieux à sa place à l'article *Eloge funèbre*, si étonnamment bref, d'autant que le texte dont il s'agit ressort bien plutôt à ce dernier genre qu'au panégyrique proprement dit.

Finalement il apparaît nettement que ces deux articles font double emploi, et que, de plus, dans le second, gonflé de longues traductions, les notions d'éloge funèbre et de panégyrique sont quelque peu mêlées. — Quatre autres colonnes sont occupées par la traduction d'un éloge funèbre, dû à Choricius de Gaza, sophiste chrétien du VIe siècle, et consacré à Marie mère de Marcien, évêque de Gaza, et d'Anastase, évêque d'Eleuthéropolis. Le prétexte de cette citation démesurée est que, bien qu'il s'agisse d'une chrétienne, mère de deux évêques, présents dans l'auditoire, bien que l'auteur soit chrétien et parle dans une église, il n'évoque que des souvenirs païens, ne prononce pas une seule fois le nom du Sauveur ni celui de sa Mère, ne cite jamais l'Ecriture, ne fait pas une allusion à l'Evangile. — L'article se termine par de longues coupures empruntées à Gaston Boissier et destinées à expliquer, sinon à excuser totalement, ce qui serait excessif, les exagérations dans la louange propres aux panégyristes et aux panégyriques.

Les 17 colonnes intitulées *Pannonie* comprennent des notions générales de géographie historique, un tableau de l'évangélisation de cette province et des légendes qui s'y rattachent, des notices sur ses martyrs, ses sièges épiscopaux, ses monuments, quelques inscriptions conservant le souvenir des chrétientés primitives. Les origines de ces chrétientés sont, comme l'a montré J. Zeiller, dans *Les origines chrétiennes des provinces danubiennes de l'Empire romain* (1918), mêlées de légendes destinées à leur conférer l'illustration des fondations apostoliques. Cet auteur, suivi par dom Leclercq, ne voit que légendes dans la présence d'un S. Epénète, disciple de S. Pierre, puis d'un S. Andronicos, disciple de S. Paul, et d'un S. Eleuthère, en tête de la liste épiscopale de Sirmium. Une faute de copiste serait à l'origine du transfert en Pannonie des deux noms d'Epaenetos, évêque de Carthage, et d'Andronicos, évêque d'Espagne. — La Pannonie, sous Dioclétien, eut ses martyrs. S. Quirin, évêque de Siscia, jeté, une meule au cou, dans les eaux du Sibar, surnagea et ne fut englouti qu'après avoir longuement parlé et consenti à mourir : S. Jérôme et Prudence attestent la réalité historique de ce fait. S. Pollion, primicier des lecteurs à Cibalae, fut brûlé vif le 28 avril 504. Les Actes de ces deux martyrs inspirent plus de confiance que ceux d'un S. Hermogène qui aurait été, lui aussi, lecteur et martyr à Cibalae. Quant aux martyrs de Sirmium et aux Quatre Couronnés, on renvoie à ces deux mots dans les fascicules à venir.

Sous la rubrique *Panthéon* se trouve une sorte de réédition, au moins partielle, de l'article *Marie ad martyres (Sainte)*, du t. X, col. 2062-2068. C'est à ce dernier endroit qu'il faut aller chercher une figure du monument, sans laquelle, ou peut-être même malgré laquelle, faute d'un plan par terre, une bonne part de la première moitié de l'article *Panthéon* produit l'effet d'un rébus. A noter que l'inscription, datée du troisième consulat d'Agrippa, « laquelle se lit encore », est donnée dans les deux articles, mais en un texte différent. Enfin, bien que dans le premier dom Leclercq, s'arrêtant à la restauration de 725 par Grégoire III, ait écrit : « La suite ne nous appartient plus » (col. 2067), dans le second il tranchit allègrement cette limite pour décrire la fête des roses, dont l'usage « s'est conservé jusqu'à nos jours le 5 août à Sainte-Marie-Majeure et à certains jours dans

[4] Cf. Cappello, *Tractatus canonico-moralis de sacramentis*, 2e édit., t. I, p. 662, n. 804 ; — Mgr Durieux, *L'Eucharistie*, 1re édit., p. 147, n. 164 ; — Callewaert, *De Missalis Romani liturgia*, sect. I, p. 92, n. 493.

d'autres basiliques, en particulier à Saint-Jean-de-Latran. » Il ajoute que, de nos jours encore, le dimanche qui précède la fête de la Pentecôte et qui portait le nom de *Dominica de rosa*, « les chanoines du Panthéon, en sortant du chœur, reçoivent en don des roses » (col. 1067). C'est là une fort gracieuse cérémonie, comme il serait à désirer que l'on en eût conservé beaucoup.

Au mot *Panthère*, on a la surprise de rencontrer de très curieuses considérations sur la politique de Constantin, empruntées à M. J. Maurice, le numismate connu. C'est une pièce émise par l'atelier monétaire de Rome, entre novembre 324 et l'été de 326, qui en est l'occasion. Au revers de cette pièce, on aperçoit, aux pieds de Constantin assis et remettant à un César debout devant lui le globe de l'empire surmonté d'un phénix, une panthère qui baisse la tête avec accablement et comme domptée. Or la panthère est l'animal essentiel du cortège dionysiaque et le symbole de Bacchus. Son attitude accablée est celle de tous les vaincus figurés sur des médailles. Cette représentation allégorique symbolise donc ici la victoire de Constantin sur le paganisme.

Plus grand fut le rôle du *Paon* dans l'art antique chrétien. L'image de cet oiseau était des plus décoratives, mais elle revient si souvent dans les catacombes, dans des mosaïques, dans des peintures, sur toute espèce de monuments dans l'étendue du monde chrétien, que l'on a songé depuis longtemps à une interprétation symbolique. Le phénomène de la mue, qui n'est pas particulier au paon, certes, mais qui frappe plus en lui en raison de l'éclat de son plumage, a été la cause que divers archéologues ont vu, dans ces représentations, des symboles de la résurrection. « Cette explication, écrit dom Leclercq, n'a pu, jusqu'ici, s'autoriser d'un texte formel tiré des œuvres des Pères de l'Eglise ; mais elle est tellement séduisante que Bosio, suivi par Aringhi et par Mamachi, l'ont admise et qu'il serait hasardeux de la rejeter » (col. 1076). N'empêche que, quelques lignes plus loin, on peut lire que « ce symbolisme a été trouvé après coup ». Un autre symbolisme du paon était celui de l'immortalité, parce que, disait-on au temps de S. Augustin, sa chair était incorruptible. De là l'idée de donner à une monstrance la forme du paon. C'est ce qui a été réalisé dans une petite poterie plate, trouvée en 1893 non loin de Bethléem. Creusée d'une dépression circulaire que fermait un verre bombé, elle était destinée à être suspendue et à servir de custode eucharistique. Le paon représentait alors symboliquement le Sauveur échappé à la corruption du tombeau, et qui, ajoute dom Leclercq assez étrangement, « renaissait chaque année au printemps dans un éblouissement de splendeur » (col. 1082).

Le travail de beaucoup le plus étendu contenu dans ce double fascicule est celui de 234 colonnes au mot *Pape*. Dans une étude de quelques pages, qui précède celle-là, est fait l'historique du mot *Papa*. Aux IIe et IIIe siècles, on donnait ce nom, où se mêlaient le respect et l'affection, aux évêques. Dans l'Eglise byzantine, le mot servait même pour les simples prêtres. Ce n'était pas encore un titre. C'est au début du Ve siècle que *papa* est employé tout court pour désigner l'évêque de Rome, et au VIe que ce mot devient un titre à lui exclusivement réservé

Comme préambule à son étude sur les papes des premiers siècles, dom Leclercq précise son dessein. Il ne s'agit pas de faire connaître l'institution elle-même, mais ses titulaires, en prenant pour guides les notices du *Liber pontificalis*, l'archéologie et la liturgie demeurant le but principal, mais non exclusif, poursuivi dans ce travail.

L'ensemble de ce dernier comprend une série d'études préliminaires, puis des notices sur chacun des papes depuis S. Pierre jusqu'à Léon III, enfin une nouvelle série de dissertations d'intérêt général. De ce vaste et précieux article, il paraît utile d'indiquer, d'une façon précise, le contenu, et par suite les éléments d'information qui peuvent y être cherchés pour différentes sortes d'études.

Les paragraphes de la première partie, comprenant les colonnes 1113 à 1175, ont trait aux noms et à l'ordre chronologique des papes dans le *Liber pontificalis* (dédoublement de Clet et d'Anaclet, place de S. Clément, interversion de Pie et d'Anicet, omission du pape Marcellin, admission de Félix II parmi les papes légitimes), aux indications du même *Liber pontificalis* sur la patrie et la famille des papes, la durée de leur pontificat (déjà indiquée pour chacun d'eux au t. IX, col. 1207-1236), aux documents sur les papes martyrs, aux fondations et dotations d'églises par les papes (ceci d'après Mgr Duchesne), aux ordinations et aux vacances du siège pour lesquelles les chiffres du *Liber* méritent peu créance, aux portraits des papes, à leurs lettres et décrets, à leur élection, à leurs sépultures.

Les redites et doubles emplois ne manquent pas dans ces paragraphes. C'est ainsi qu'au t. IX, à *Liber pontificalis*, figurent déjà, col. 410 et suiv., les indications générales, organisées en dix « séries parallèles », sur les noms et l'ordre chronologique des papes, leurs patrie et famille, la durée des pontificats, la qualité de martyrs, les autres détails historiques sur chacun d'eux, leurs décrets disciplinaires, fondations et dotations d'églises, ordinations, sépultures (lieu et date), enfin sur les vacances du siège. De même les problèmes concernant Clet et Anaclet, S. Clément, Pie et Anicet, Marcellin et Marcel, Félix II, y sont déjà exposés. Bien plus, ils sont repris en partie et discutés, avec d'autres qui reviennent ici, au même t. IX, col. 1223 et suiv., à la rubrique *Listes épiscopales*, III, *Liste romaine*. Ces doubles emplois prolongent inutilement, sans profit pour qui la consulte, bien au contraire, une publication dont la qualité essentielle devrait être la parfaite netteté du plan général comme de chacune des différentes parties.

Pour en revenir à l'article *Pape*, à la col. 1176 commence la série des notices concernant chacun des 98 premiers pontifes romains. Seul l'aspect archéologique et liturgique des textes du *Liber* y est retenu, mais parfois s'y intercalent d'autres documents d'une certaine étendue, comme l'inscription de l'oratoire *Sanctæ Mariæ in Cancellis* dans la basilique de Saint-Pierre, élaborée sous Grégoire III et détruite dans la suite ; comme l'épitaphe d'Hadrien Ier, à laquelle dom L. assigne une origine française, tant pour la nature de la pierre, marbre noir des carrières de Port-Etroit, non loin de Sablé (Sarthe), sa gravure, sa décoration, que pour le texte en 20 distiques, qui serait d'Alcuin.

Avec la col. 1266, on entre dans la troisième série de développements. Elle est consacrée en grande partie au patrimoine de l'Eglise romaine, dans ses origines, son extension, son organisation, ses vicissitudes. A cette occasion reviennent sur le tapis des questions déjà traitées ailleurs, comme celle de la donation de Charlemagne. En appendice sont donnés, col. 1341 et suiv., un paragraphe rapide sur la numismatique des papes, et un autre, un peu plus étendu, sur leur diplomatique. Pour ces siècles lointains, il était difficile d'être prolixe.

Un autre article de grande étendue, mais sur lequel nous n'insisterons pas spécialement, en raison de sa technicité, est celui du *Papyrus* (col. 1370 à 1520), qui se complète d'un plus bref sur le *Papier* (col. 1364-1369). Dans l'un comme dans l'autre, l'auteur déborde de beaucoup le programme d' « archéologie et liturgie chrétiennes » aussi bien que les limites chronologiques générales fixées primitivement. A chacun, selon ses préférences, de l'en féliciter ou de l'en blâmer. En tout cas, il est bon de signaler qu'on trouve, dans ces deux articles, d'intéressantes précisions sur l'histoire de la papeterie chinoise et japonaise, sur l'étude au microscope des papiers antiques, tant orientaux qu'occidentaux. De même, d'abondantes données sont réunies là sur la fabrication, l'exportation, le commerce du papyrus, l'histoire des découvertes papyrologiques, et surtout sur le contenu des papyrus chrétiens se rapportant à

l'archéologie et à la liturgie : amulettes, anaphores, antiennes, bénédictions, exorcismes, lettres, litanies, etc. Une très vaste bibliographie clôture l'article papyrologique. Dom L. en indique une des utilisations possibles : « Nous y avons donné un inventaire de tous les passages tirés de la Bible et des Pères qui sont parvenus à notre connaissance ; il est incomplet, sans aucun doute — c'est le sort de toute bibliographie, — néanmoins nous croyons pouvoir dire que ceux qui, en s'aidant des indications que nous donnons, auront le désir de reconstituer la Bible sur papyrus, ceux-là pourront déjà tracer un plan instructif de leur travail. C'est en vue de servir à cette entreprise que nous avons patiemment récolté la mention de ces centaines de péricopes récoltées sur des débris » (col. 1381). Avis aux chercheurs érudits !

Nous ne quitterons pas ce fascicule sans mentionner la notice sur Daniel van *Papenbroeck*, le collaborateur de Bollandus et de Henschenius. Il travailla avec eux aux tomes de mars, avril et mai (t. I à III) des *Acta Sanctorum*, termina le mois de mai et le mois de juin, avant de mourir à Anvers en 1714. Dom L. esquisse sa biographie, analyse son *Iter Italicum*, raconte ses démêlés avec les Carmes, l'Inquisition espagnole et l'Index. L'Inquisition espagnole condamna, les 25 octobre et 14 novembre 1695, à Tolède, les tomes de mars, avril et mai, et elle ne rapporta sa condamnation qu'en 1715, six mois après la mort du P. Papenbroeck. Quant à l'Index, il n'y fut retenu que le *Propylæum* de mai ; condamné en 1700, sous Innocent XII, il n'en sortit qu'en 1900, sous Léon XIII. Avant de mourir, le P. Papenbroeck avait solennellement protesté de sa parfaite orthodoxie, dont, au fond, personne ne doutait. Mais on ne savait comment revenir de la condamnation une fois portée. C'est un curieux exemple des périls de l'érudition, périls auxquels nos contemporains s'exposent de moins en moins, faute de temps.

P. M. Van Haute, C. SS. R. — **Vivre uni à Marie.** *Principes, Pratique.* — In-12 de 64 p., 3 f. 50. — Paris, Casterman. 1938.

Jos. Schrijvers, C. SS. R. — **Ma Mère.** — In-18 de 150 p., 10 f. — Paris, Desclée de Brouwer. 1938.

François Charmot, S. J. — **Présence mariale.** — In-12 de 203 p., 12 f. — Paris, Spes. 1938.

Abbé Th. Charpentier. — **L'âme missionnaire de Jésus par Marie.** — In-24 de 150 p. — Chez l'auteur, Séminaire Saint-Jacques, par Lampaul-Guimiliau (Finistère). 1938.

I. — L'opuscule du R. P. Van Haute est un petit traité, mais substantiel et même complet, de la dévotion à Marie. Dans une 1re partie il expose clairement les *principes* dogmatiques et théologiques qui montrent le lien essentiel qui unit l'influence active et directe de Marie à la production de la grâce dans l'âme sanctifiée. Celle-ci a trois causes subordonnées : la Sainte Trinité, l'Humanité de Jésus, la Sainte Vierge ; ces trois causes agissent *per modum unius* et la grâce produite dans l'âme est tout entière l'œuvre de chacune. Ainsi apparaît le rôle réel et objectif de Marie dans notre sanctification, de Marie dont l'influence vivifiante sur nous est antérieure à toute connaissance, tout consentement, toute consécration venant de nous. Reconnaître et admettre cette vérité de fait est la base doctrinale de toute vraie dévotion à la Sainte Vierge.

Dans une seconde partie, l'auteur enseigne comment on peut mettre en pratique cette dévotion sous la forme d'une « *vie d'union avec Marie* ». Insistant encore davantage sur le rôle de Marie à l'égard du Corps mystique du Christ dont nous faisons partie, il s'efforce, en s'inspirant de la doctrine de l'abbé Poppe (prêtre belge, † 1924, à 33 ans), de déterminer les étapes préparatoires que l'âme doit franchir, et de caractériser chacun des aspects particuliers qui doivent à tour de rôle devenir prépondérants dans le développement pratique de la dévotion à Marie. Au terme apparaît l'*esclavage* tel que l'enseigne le B. Grignion de Montfort ; mais cet acte ne prend tout son sens que s'il est comme l'expression et la fleur de cette « vie d'union avec Marie ».

Cette petite *Somme* de doctrine et de pratique mariale est certainement une des meilleures que nous puissions recommander de mettre entre les mains des fidèles ; plus d'un prêtre, nous en sommes sûrs, éprouvera en la lisant une impression très nette de clarté et de sécurité. C'est à la fois un livre de fond et un livre de propagande, et nous ne sommes pas surpris du succès foudroyant qui accueillit la 1re édition, écrite en néerlandais, publiée en 1937 et dont près de 14000 exemplaires sont déjà écoulés.

II. — Le volume du P. Schrijvers est la 14e édition d'un ouvrage paru en 1929. Il s'inspire des mêmes principes que le précédent, mais ne se présente pas comme un exposé suivi de la théorie et de la pratique. Il donne plutôt un exemple de la manière dont ces principes peuvent inspirer la méditation ; il exprime les affections qui en naissent, les résolutions qui en découlent. En neuf élévations, il explique que Marie est notre Mère, quand elle l'est devenue, ce qu'elle a fait pour chacun de nous, ce qu'elle fait encore et ce qu'elle attend de nous, enfin comment au ciel nous vivrons en elle. C'est un excellent manuel pour les âmes adonnées à la piété.

III. — Quant aux militants de l'Action Catholique, à ces jeunes, assoiffés d'activité extérieure, qui sentent la nécessité de la vie intérieure mais qui cherchent des formules nouvelles pour comprendre comment « la dévotion à la Sainte Vierge donne une lumière et une force supplémentaires qui leur permettent d'atteindre plus vite et plus parfaitement leur idéal de militants », qui veulent « saisir sur le vif l'apport vital de la dévotion mariale dans leur christianisme personnel », qu'ils prennent le volume compact du P. Charmot. Il a été écrit pour eux. La Sainte Vierge y est montrée comme la Reine de l'action catholique, et comme le modèle et l'éducatrice des militants. Traditionnelle est la docrtine, mais nouvelle est la présentation.

IV. — C'est aussi une application particulière de la dévotion à Marie qui inspire le livre de M. Charpentier. L'auteur cherche à faire comprendre aux fidèles l'importance de l'apostolat des missions en pays infidèles. Il rappelle dans ce but les exhortations de Pie XI ; il redit, en s'appuyant sur la Bible, toute l'ignominie de l'idolâtrie, les grandeurs et les droits du vrai Dieu, le rôle de Jésus et des Apôtres luttant contre l'idolâtrie. De tout cet apostolat missionnaire, Marie doit être l'inspiratrice et la reine.

Que nos confrères fassent lire ce livre aux fidèles, car ceux-ci y prendront le désir de prier et de contribuer à l'apostolat auprès des païens afin de les conduire à Dieu par Jésus et à Jésus par Marie.

Emile Vaast. — **Lacordaire et les Conférences de Notre-Dame.** — In-16 de 154 p., 15 f. — Paris, Malfère.

« Lacordaire, a pu écrire Ernest Hello, c'est l'homme des *Conférences* » ; les Conférences, « c'est lui-même, c'est sa vie, sa couronne, sa raison d'être. »

Le livre de M. Emile Vaast, qui prend place dans l'excellente collection des « Grands événements littéraires », réveille en nous, avec beaucoup de savoir et d'attrait, le souvenir un peu plus que centenaire des célèbres morceaux d'éloquence. C'est en effet le 8 mars 1835, 1er dimanche de Carême, que Lacordaire donna sa première conférence à Notre-Dame de Paris.

Ce fut un événement religieux, social, littéraire, mondain, et qui rappelait par son éclat les autres grandes

manifestations romantiques. Qu'on se souvienne des circonstances où Lacordaire prit possession de la chaire métropolitaine de Paris. A peine séparé de Lamennais, mais ayant franchement — un peu trop bruyamment même au gré de certains (cf. *Ami* du 6 janvier 1938, couv., p. 2) — renié ce mauvais maître, il avait donné au Collège Stanislas des conférences qui attirèrent l'élite de la pensée française. L'archevêque de Paris, Mgr de Quélen, d'abord inquiet de voir le romantisme s'installer dans la chaire chrétienne, détourna son diocésain de prêcher l'Avent de la même année 1834 ; puis, par un revirement soudain, au début de 1835, il lui confiait le Carême de Notre-Dame. On sait quel en fut le triomphe, continué plusieurs années durant. L'orateur rassemblait autour de sa chaire l'élite des divers mondes avec bien des gens qui n'avaient plus guère accoutumé de hanter les églises et, au scandale des fidèles, s'y tenaient comme au théâtre... Il tonnait, comme jadis Bourdaloue, mais sur un registre plus étendu. L'actualité, sans qu'il voulût en faire un objet de facile scandale, lui fournissait des traits et appuyait ses raisons.

Mais comme toutes les œuvres d'actualité, les *Conférences* ont perdu de leur attrait. Elles sont plus célèbres que lues. « Ce demi-oubli où elles sont tombées, explique l'auteur, vient de ce qu'elles furent en leur temps un événement ; ressembler à son siècle est une infériorité pour celui qui suit. On se souvient des luttes auxquelles il se mêla et on l'enrôle dans les querelles actuelles ; on honnit ou on louange le libéral et le romantique... Pourtant son libéralisme était d'abord un humanisme, et son style atteint souvent, par l'alliance de l'enthousiasme et de la raison, à la pure beauté classique... Cet historien le diminuera au profit d'un personnage de ses contemporains, Lamennais par exemple ; cet autre présentera de lui une image d'hagiographie sans aspérité ni relief, tel un plâtre tiré d'un moule usagé. Les théologiens le négligent parce qu'il n'a pas enveloppé sa foi sous des formules hermétiques (?), et les incroyants parce qu'ils ignorent de propos délibéré quelle part d'humanité recèle l'Evangile... Et pourtant cet homme en qui toute une génération communia au christianisme, qui professa sa religion jusqu'à la sanglante sincérité sans éteindre son génie naturel, avec ses faiblesses et sa grandeur, ses échecs et son triomphe, fut un de ces prophètes par qui l'esprit continue de voguer sur l'abîme du monde. »

M. Emile Vaast s'attache spécialement à replacer cette œuvre dans les circonstances qui l'ont vu naître. Le premier chapitre, après une esquisse de la France de 1835, montre comment Lacordaire prend position dans les débats qui préoccupent son époque, comment sa parole « semble se jouer sur les confins de la terre et du ciel », comment elle s'inspire des événements, avec la chaleur mais aussi les risques qu'entraîne un contact direct avec la vie. Il analyse ensuite les grands thèmes de cette prédication : l'étude d'un fait social, l'Eglise ; un problème d'ordre historique, Jésus-Christ ; un exposé théologique, le corps du dogme catholique. Et il conclut que la prédication de Lacordaire « représente exactement le catholicisme de son temps, pensé, senti, pratiqué par une grande âme. »

Sa voix restait surtout un appel au cœur, un appel puissant, enflammé, propre à être entendu de cette génération qui, ailleurs, tentait de diviniser le sentiment. Aussi M. Vaast s'attache-t-il tout spécialement à définir l'éloquence de Lacordaire, « le romantique de la chaire ». « L'éclat théâtral du verbe, un romantisme parfois échevelé, l'étincelle du regard, le timbre de la voix, la noblesse des attitudes, la vigueur des formules et l'ampleur des périodes, l'accent cornélien d'une parole et d'une vie, voilà par quoi furent séduits les contemporains de Lacordaire ; mais comprirent-ils assez que tous ces prestiges de l'éloquence était la traduction d'un céleste amour ? » (p. 146).

Le dernier chapitre essaie de remonter jusqu'à la source profonde de cette éloquence : l'ardeur de la foi et de la charité, reconquises, sauvegardées et développées par le sacrifice.

Poussa-t-il la discipline jusqu'à anéantir chez lui le sentiment, comme l'auteur paraît l'insinuer dans cette phrase : « Ceux qui l'approchèrent l'ont remarqué et lui-même l'a confessé, cet homme capable de communiquer aux foules un si vibrant enthousiasme, avait une extrême difficulté à se livrer dans l'intimité, et cette froideur dont il souffrait dans ses relations avec ses amis le privait certainement de toute consolation dans la prière et l'oraison... » (p. 145), c'est ce qui n'est point du tout démontré.

Abel Lefranc. — **La Vie quotidienne au temps de la Renaissance.** — In-16 de 250 p., 20 f. — Paris, Hachette.

Le roi Charles IX se lève à l'aube, et l'hiver avec la lumière. Il reçoit sa chemise du plus qualifié, qui est le plus haut titré. Il s'habille ; on laisse alors pénétrer auprès de lui la troupe des courtisans qui attendaient, tout proche. Il dit sa prière avec une certaine solennité. On se retire et il tient alors un premier conseil intime, son conseil « étroit » ou « secret ». Il se rend à la chapelle et dîne ensuite ; ce dîner prend place avant midi, vers onze heures, copieux et abondant en venaison. Après viennent les audiences, nombreuses, familières et où le souverain demeure accessible à chacun (ce qui facilitera plus d'un assassinat royal : voyez Henri III). Le roi va ensuite chez sa mère, ou chez la reine. Nous dirions qu'il fait salon et il y a en effet quelque chose de cela. Catherine de Médicis avait propagé, sinon introduit, ce mode de représentation et ce « devis avec les dames », familier en Italie dès longtemps et qu'on voit décrit dans *Le Courtisan* de Castiglione et *Les Azolan* de messire Bembo. Enfin, après ces occupations publiques, le prince peut retrouver un peu de liberté et penser à lui. Il se retire en son appartement ou va se promener et s'ébattre où il veut. Deux fois par semaine c'est l'heure de la chasse, selon l'endroit où l'on se trouve, au grand dommage du cerf. Le souper vient ensuite, souper en famille, et suivi de bal deux fois par semaine. Les flambeaux sont allumés partout, dans les salles, dans les couloirs et dans les cours. Les capitaines des gardes, les Suisses et le prévôt font des rondes, surveillent les allées et venues ou répriment la turbulence des pages. Vers dix heures le roi va se coucher. On ferme tout et on vient mettre les clefs sous son chevet.

Tels sont, parmi une foule d'autres, les renseignements que nous donne M. Abel Lefranc, — professeur honoraire au Collège de France et à l'Ecole des Hautes Etudes, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, directeur de la *Revue du XVI^e siècle*, spécialiste éminent de l'exégèse rabelaisienne, auteur de nombreux ouvrages d'histoire, d'érudition et de critique, — dans ce premier volume d'une collection destinée à faire connaître les aspects de « la vie quotidienne » à travers les âges.

Il s'agit de répondre à des questions d'apparence banale. Comment vivait-on à telle ou telle époque ? Quel était le décor de l'existence ? Que mangeait-on ? Comment s'habillait-on ? Quel était le degré d'instruction ? Mais il faut beaucoup de savoir pour faire une réponse exacte à de telles questions. Nul n'était plus qualifié que M. Abel Lefranc pour nous apprendre ce que fut « la vie quotidienne au temps de la Renaissance », pour montrer les changements considérables qui se sont accomplis alors dans presque tous les domaines, pour faire saisir les différences presque irréductibles qui distinguaient les modes de vivre des classes et des régions. Son livre n'est pas seulement exact, mais il est le contraire d'une œuvre d'érudition austère et rebutante. Il est plein d'attraits, de surprises, il est amusant. Il fait mieux qu'expliquer, il fait voir.

Il décrit la journée d'un ministre ou d'un homme

d'église. Il passe de la Cour à la ville et à la campagne, de Paris à la province. Glanons un instant avec lui, pour l'instruction et le plaisir.

Nous apprenons comment vivait Ronsard aux champs ou dans ses prieurés et la conversation qui se tenait dans le monde, les académies et les cénacles. Voici les seigneurs dans leurs domaines, soit qu'ils y vivent à demeure ou s'y retirent pour un temps, car le séjour à la Cour devenait vite très coûteux. La vie parisienne apparaît dans sa haute couleur particulièrement attirante ou pittoresque et fait l'admiration des étrangers. On note que le bourgeois français mange beaucoup plus de viande que de pain : on consomme journellement dans la capitale 200 bœufs, 2.000 moutons et 70.000 pièces de volailles de toute sorte ; on y boit 200 muids de vin, sans compter le cidre ou la bière. La rue retentit des cris de mille marchands. Les gens de qualité, magistrats ou médecins, et même des dames, circulent volontiers sur des mules, et il y a seulement huit coches en 1584. Au milieu des voies boueuses et très malodorantes, le populaire se presse, s'embarrasse ; processions, enterrements et autres cortèges occasionnent des embouteillages d'où l'on ne sort point et au hourvari se mêlent les cloches de mille églises ou couvents.

Les gens de métier travaillent dans leurs boutiques ou les échoppes, et M. Abel Lefranc rappelle judicieusement tous les artisans que va voir Gargantua, tantôt visitant « les lapidaires, orfèvres et tailleurs de pierreries, tantôt les alchimistes et monnayeurs, ou les hautelissiers, les tisserands, les fabricants de velours, les horlogers, les miroitiers, les imprimeurs, les fabricants d'orgues et luthiers, les teinturiers et autres telles sortes d'ouvriers, apprenant et considérant l'industrie et invention des métiers... »

Nous trouvons aussi la Renaissance dans un soudain éclat des lettres et des arts. Ils brillent dans cette première Académie fondée par Charles IX, dans les cénacles de Lyon, de Toulouse et de Montpellier, enfin dans les salons de Paris et de province. Et c'est partout une poussée soudaine de vie, une liberté, un épanouissement qui passent jusque dans les mœurs et les habitudes publiques et courantes.

Bref, un livre charmant dont l'érudition sait se dissimuler sous l'anecdote, et dont l'exactitude se nuance de fantaisie. L'abondante bibliographie qui l'achève nous est garante du sérieux de la documentation.

Herbert DOMS. — **Du sens et de la fin du mariage.** — In-8 de 240 p., 21 f. — Paris, Desclée de Brouwer. 1938.

Tout un mouvement d'opinion se dessine depuis quelques mois dans des livres et dans des revues catholiques, pour une révision des données courantes sur le mariage. Parmi nos catholiques, surtout dans les milieux intellectuels, on voudrait élargir la notion de *fin* du mariage ; on voudrait que cette fin primaire ne fût plus seulement la procréation et l'éducation de l'enfant, le bien mutuel des époux étant une fin secondaire, mais que ces deux fins soient mises sur un pied d'égalité, ou même que leur ordre d'importance soit inversé.

Pour justifier ces vues, on invoque deux ordres de considérations : 1° le caractère sacramentel du mariage qui unit des époux, *avant* la naissance des enfants, et qui demeure avec sa force symbolique, son efficacité dans l'ordre de la grâce et son indissolubilité absolue, même si les époux n'ont aucune postérité ; 2° l'expérience des jeunes mariés, qui déclarent que *pour eux*, dans leurs pensées et leurs intentions, il s'agit avant tout de l'union avec la personne aimée du conjoint, et que la perspective de l'enfant ne vient alors qu'en second lieu. Poussant plus loin, certains vont jusqu'à regarder comme inachevée de soi la personnalité de ceux et de celles qui n'ont pas connu l'exaltation, à la fois sentimentale et charnelle, de l'union matrimoniale et son couronnement dans la paternité et la maternité.

Tout n'est pas à condamner dans un mouvement de ce genre ; mais comme à toutes les réactions, il lui arrive de dépasser un peu la mesure de ce qui est juste et de bousculer des positions qui méritent d'être respectées. Il nous semble évident, en effet, que si l'on tient compte du but *social* du mariage et non pas seulement de ses effets sur les particuliers qui le contractent, et si l'on utilise convenablement la distinction apportée par la théologie entre *finis operis* et *finis operantis*, les aspirations légitimes des jeunes générations et leurs constatations expérimentales peuvent trouver largement leur place dans la doctrine communément enseignée. De telles tendances sont même à encourager parce qu'elles représentent un aspect moins exploité de la sainteté du mariage. Il peut en résulter un chapitre spécial de la théologie spirituelle, une sorte de « spiritualité du mariage chrétien ». Mais il ne faudra jamais méconnaître qu'en soi, l'idéal de la virginité est mis par S. Paul et par Notre-Seigneur luimême au dessus de l'idéal de la vie conjugale, et que ces deux états de vie diffèrent entre eux comme le *melius* diffère du *bene*. C'est donc une exagération manifeste et antichrétienne que de regarder la virginité volontairement gardée pour le Christ comme impliquant une sorte d'inachèvement physique, moral ou surnaturel : Jésus et sa Mère furent-ils donc des êtres diminués et amoindris, du fait de leur virginité ?

Nos lecteurs pourront prendre connaissance de ces problèmes dans le livre de M. Doms. Il pose la question dans ses lignes essentielles et en termes exacts jusqu'à la crudité. Il est parmi les novateurs et n'hésite pas à juger avec quelque sévérité les positions qu'il trouve occupées par les théologiens venus avant lui. Mais il y a grande utilité à se rendre compte de *toutes* ses vues ; un très grand nombre sont à retenir ; même lorsqu'on réserve son approbation sur certains points, on doit encore le remercier de nous avoir fait réfléchir. A notre avis, ce n'est pas le livre définitif sur cette question ; mais c'est un ouvrage capital, qu'on ne saurait ignorer sans dommage ni écarter par prétérition.

Jean CARET, rédacteur à *La Croix*. — **Pax Christi.** Lettre-préface du R. P. Merklen. — In-12 de 128 p. — Bruxelles, Edit. de la « Cité chrétienne ».

Excellente brochure, en laquelle, par un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire du passé, l'auteur montre que l'Eglise ne s'est jamais désintéressée du problème de la paix. L'un des premiers objets de sa mission sur cette terre n'est-il pas de réconcilier les hommes entre eux et de leur donner l'horreur des litiges, des luttes, des guerres ? C'est dans le concept de la paix que l'on s'est efforcé ici d'intégrer les efforts de la civilisation chrétienne ; mais l'auteur a soin d'observer que le principe de la paix chrétienne n'est pas celui du moindre effort : il exige, au contraire, l'esprit de lutte, ardent et tenace, mais pour des fins supérieures et divines. L'homme est vraiment *miles Christi*. Un long chapitre (p. 92-122), « de Pie IX à Pie XI », rappelle en une synthèse émouvante les enseignements des derniers Papes sur les conditions de la véritable paix.

Jacques d'ARNOUX. — **Les Sept colonnes de l'héroïsme.** — In-8 de 560 p., 30 f. — Paris, Plon. 1938.

« La plus haute humanité qui soit sous le Ciel, la connais-tu ?

« Le héros chaste comme les névés, humble comme la Vérité, charitable sans aucune lâcheté, avec l'incandescence des Séraphins, l'implacable justice des Principautés, la fulgurante ardeur des Vertus et l'impavide audace des Dominations, le connais-tu ?

« Je l'ai poursuivi opiniâtrément.

« Je l'ai cherché parmi les acclamés de l'histoire. Il n'était pas chez eux.

« J'ai prêté l'oreille aux cuivres de vos Renommées, qui volent pieds nus et gorge nue, et je ne l'ai pas trouvé.

« J'ai interrogé les constructeurs de Panthéons : Plutarque, Carlyle, Emerson, W. James, Nietzsche, les philosophes anciens et modernes... Ils croyaient le connaître, mais n'en montraient que des ébauches ou des contrefaçons.

« Alors je me suis tourné vers Rome chrétienne. J'ai entendu les trompettes d'or des canonisations, et, tout à coup, j'ai frémi. Mon héros n'était pas un rêve... Il était là...

« Les Saints, les seuls grands hommes de la terre. »

Ainsi s'exprime J. d'Arnoux, aux premières lignes de son livre. Elles en disent l'esprit, le contenu, la conclusion. Elles donnent un exemple (bien pâle encore, car ce n'est qu'un début) de son style soulevé par une imagination grandiose, qui dépasse singulièrement Lamennais et va rejoindre Dante pour la hardiesse symbolique des tableaux, avec moins de concision sans doute, mais par instant avec des « effets de masses » plus puissants dans l'orchestration imaginative.

Deux parties divisent ce livre.

Dans la première sont écartés les faux héros de Nietzsche, de Carlyle, d'Emerson, du stoïcisme, du militarisme, pour faire place aux vrais héros : les chrétiens.

Dans la seconde, qui donne son titre au volume entier, J. d'A., guidé par l'archange Raphaël, constate que l'héroïsme est un temple soutenu par sept colonnes. Ce sont : l'Intelligence, qui permet de percevoir quelque chose de la vérité sur Dieu ; l'Enthousiasme, qui est un élan de tout l'être vers Dieu ; la Mémoire, qui discipline l'esprit pour la recherche de Dieu ; la Volonté, qui déploie sa force pour servir Dieu malgré tous les obstacles ; le Sacrifice et l'Ire, auxiliaires de la Volonté ; enfin la Grâce qu'obtient la prière et que nourrit l'Hostie.

Il y a à la base de chaque développement un substratum solide de lectures variées, dont l'auteur donne les nombreuses références, accompagnées parfois de citations, dans les notes qui suivent les chapitres. Il y a aussi une quantité d'observations et de souvenirs personnels utilisés avec art. Il y a surtout une rare puissance de lyrisme mise au service d'idées justes, et si les vraies valeurs littéraires n'étaient pas à priori méconnues du seul fait qu'elles portent la marque du christianisme, nul doute que bien des pages de ce livre ne puissent devenir classiques. Il est difficile, après les avoir lues une seule fois, d'oublier des descriptions aussi somptueuses que celle du jugement dernier, pour ne citer qu'un seul exemple. Enfin, et ce n'est pas à nos yeux le moindre mérite, de l'ensemble de l'ouvrage résulte une leçon de vraie moralité et même d'apologétique du Christianisme, qui se révèle comme divin du fait de l'héroïsme authentique de ses innombrables saints.

M. J. d'A. n'a pas seulement écrit un beau livre ; il a fait une bonne œuvre.

Notre Christ Jésus. *Synthèse doctrinale et psychologique,* par le P. RAMBAUD, O. P. — In-8 de 312 p., 20 f. — Paris et Lyon, Vitte. 1938.

Ce volume est une suite de 55 petits tableaux qui constituent une sorte de *Vie de Jésus* procédant par portraits plutôt que par récits, s'attachant aux titres, aux vertus, aux prérogatives de l'Homme-Dieu plutôt qu'aux péripéties de sa vie ou au détail de son enseignement. Ainsi l'on nous montre en Jésus « le prophétisé, le préfiguré, le Saint de Dieu, le prédicateur, l'orateur, le parfait orant, le grand pauvre, le très humble », etc. Même dans les derniers chapitres qui suivent de plus près les textes évangéliques sur la Passion et la Résurrection, le même souci de peindre plutôt que de narrer demeure caractéristique.

Ayant adopté ce point de vue, l'auteur le réalise en choisissant pour chaque tableau un très petit nombre de paroles de l'Evangile pour les commenter brièvement, et surtout pour laisser son âme vibrer dans l'adoration, l'admiration, l'amour, les résolutions de fidélité. C'est là la part personnelle, nous pouvons dire : de l'artiste, qu'est le P. Rambaud. Elle est importante. Elle fait le charme de cette œuvre. Elle est réalisée en un style original, qui pique l'attention tout en restant constamment digne de son auguste sujet.

Ce livre peut être utilisé pour de courtes lectures publiques ; il convient mieux encore, semble-t-il, pour la « lecture spirituelle » personnelle ; il est assez substantiel pour servir à beaucoup d'âmes de sujets d'oraison.

Victor DILLARD, S. J. — **Au Dieu inconnu.** — In-12 de 232 p., 22 f. — Paris, Beauchesne. 1938.

Ce « Dieu inconnu », c'est l'Esprit-Saint. Déjà Mgr Landrieux, dans le titre d'un de ses ouvrages, l'avait appelé d'un nom pareil, *Le Divin Méconnu*, réminiscence du discours de S. Paul à Athènes.

Vers ce Dieu inconnu trente-six élévations, de cinq à six pages chacune, invitent l'âme à monter.

Les titres en sont quelques mots brefs empruntés à l'Ecriture ou à la liturgie. Le développement se présente généralement comme ceci : d'abord un étonnement de l'âme devant le mot cité : elle met à nu ses idées fausses, ses sentiments imparfaits, rarement ses fautes graves ; puis elle réfléchit, écoute attentivement l'enseignement divin, et finalement se redresse et s'adapte pour vibrer à l'unisson. Tout cela est présenté sous forme de soliloque et plus souvent de prières adressées à l'Esprit-Saint. Ce n'est donc pas la théologie trinitaire ou la théologie de la grâce, des sacrements et de l'Eglise qui est exposée ici sous forme d'enseignements, mais c'est une réforme de l'âme qui est proposée en implorant les lumières et la force du Saint-Esprit.

L'auteur, qui est prêtre et religieux, a revêtu la personnalité d'un homme du monde, instruit, brasseur d'affaires plutôt qu'intellectuel ou prolétaire ; il en traduit les réactions devant les choses religieuses ; il le suit dans ses résistances et ses consentements au devoir personnel, familial ou social. Nous voyons parfaitement le P. Dillard lisant lentement ces élévations devant un auditoire composé exclusivement d'hommes recrutés dans la partie supérieure de la classe moyenne, à une messe matinale ou à une réunion du soir.

Pas de grande éloquence dans ces morceaux aux liens très lâches. Leur valeur tient à la pénétration de l'esprit intérieur, à l'adaptation au milieu visé, à un style très travaillé dans sa brièveté, tout étincelant de trouvailles jolies ou d'expressions frappées comme des médailles, que la mémoire enregistre quasi inconsciemment.

L'auteur a-t-il su éviter les inconvénients du genre ? La recherche de l'originalité ne l'aurait-elle pas entraîné jusqu'aux frontières, assez indécises, où commence la trivialité (cf. p. 11, 15, 19, 28, 34, 118, 128, 134, 157, 199, etc.) ? N'y aurait-il pas des imprécisions de doctrine qu'il faut laborieusement rectifier par un contexte parfois éloigné, ou même par la certitude où l'on est à priori de la rectitude de pensée de l'auteur (p. 14, 28, 39, 41, 42, 62, 74, 107, 137, 155, etc.) ? Nous croyons que l'exposé aurait pu garder tout son mordant, même en ne s'enveloppant pas dans l'équivoque du paradoxe.

Mais ce qui est un défaut assez sensible dans un livre *écrit*, passerait presque inaperçu dans une allocution *parlée*. Ce que nous signalons, ce ne sont du reste que des expressions très rapides, souvent une demie ligne seulement, qui sont entraînées dans le mouvement général de la pensée qui est bon, et mêlées jus-

qu'à y disparaître dans un torrent d'expressions étincelantes et pures. Et c'est pourquoi dès maintenant, sans attendre les atténuations ou les corrections que pourra apporter l'auteur aux futures éditions, nous recommandons très chaudement à nos confrères d'utiliser hardiment ce livre dans leur apostolat auprès de la classe d'hommes pour laquelle il a été composé.

Abbé Paul Marc. — **Pages d'Evangile.** *Méditations.* — In-12 de VIII-198 p., 12 f. — Paris, Lethielleux.

La pensée, profondément juste, qui a inspiré ce petit livre, c'est que Jésus a ouvert le vaste champ des Ecritures, de l'Evangile en particulier, non seulement pour ses contemporains, mais pour toutes les âmes et pour chacune d'entre nos âmes, jusqu'à la fin des temps.

L'auteur a choisi un certain nombre de pages de l'Evangile où il semble bien que Jésus s'adresse plus directement à notre âme : la Visitation ; Jésus perdu et retrouvé dans le temple ; la Vocation d'André et de Jean ; les Noces de Cana ; Jésus et la Samaritaine ; la Vocation de Matthieu ; la conversion de Marie-Madeleine ; Jésus marche sur les eaux ; la Transfiguration ; Jésus chez Marthe et Marie ; la résurrection de Lazare ; la Brebis perdue ; la conversion de Zachée ; les saintes femmes au tombeau ; l'apparition de Jésus à Madeleine ; les disciples d'Emmaüs ; l'apparition de Jésus près de la mer de Tibériade.

Ces pages, aussi simples que riches en enseignements, apprendront aux âmes à se tenir en un contact plus intime avec Jésus. « Sur terre, les âmes couraient à Lui ; Marthe et Marie L'écoutaient ; Zachée Lui ouvrait sa maison ; Madeleine Lui donnait sa détresse, ses péchés... Vous pourriez en faire autant... »

Marie-Agnès Pératé. — **Simple oraison de vie intérieure.** Préface de Mgr Lavallée, Recteur des Facultés catholiques de Lyon. — In-8 de VI-214 p., 15 f. — Avignon, Aubanel père.

La vie intérieure, bien comprise par les âmes droites, doit être une oraison continuelle. Que les fêtes liturgiques se succèdent, que les événements extérieurs soient divers, peu importe : toujours l'âme doit s'unir à Dieu dans la paix. M^lle^ Pératé nous en donne ici un exemple bien frappant : c'est pour ainsi dire au hasard de la liturgie sacrée que son âme s'épanche, très simplement mais très intimement, dans le Cœur de N.-S. Jésus-Christ. Ouvrage d'autant plus substantiel qu'il indique la voie la plus droite et la plus sûre pour aller à Dieu ; les grandes fêtes, les souvenirs de la Passion du Sauveur, l'affectueuse dévotion à Marie, le don des sacrements, tout est occasion pour provoquer cette « simple oraison de vie intérieure ». On trouvera même ici deux séries de « méditations affectueuses sur le Chemin de la Croix. »

Mgr Lavallée écrit dans la préface : « Dans ce volume, vous ne trouverez pas un maître qui prétende vous enseigner, mais une âme qui, ayant vécu les scènes de l'Evangile, celles de la Passion en particulier, parle à Dieu et lui dit les sentiments qu'elle éprouve... Partout cette simplicité de bon aloi, qui n'est pas seulement une distinciton, mais aussi la marque de la sincérité... »

Léon Leloir, des Pères Blancs. — **La physionomie des Saints Ordres.** — In-8 de 272 p., 18 f. — Paris, Casterman. 1938.

L'auteur de ce livre est connu surtout comme le directeur de la brillante revue *Grands Lacs*, dont l'*Ami* a plus d'une fois parlé.

Jadis professeur dans un Grand Séminaire, il eut à collaborer à la préparation des lévites à leurs ordinations. Les notes prises à cette occasion ont d'abord fourni la matière d'une série d'articles publiés dans *Prêtre et Apôtre.* Ce sont elles qui forment le fond du présent volume.

Les religieux sont très attachés à leur règle, à leurs constitutions, aux écrits de leurs fondateurs ; ils les relisent souvent, non point seulement par devoir, mais par amour et par goût. Au contraire, les prêtres séculiers ne reviennent pas avec la même ardeur à la charte même de leur vocation, constituée avant tout par le *Pontifical.* De cette remarque faite par l'auteur est née la pensée d'écrire ce livre.

Dans l'acte liturgique par lequel est conféré chacun des Ordres, l'auteur a cherché à discerner une pensée centrale : pour le sacerdoce, c'est la personne du Christ qui joue ce rôle ; pour le diaconat, la personne du Saint-Esprit ; pour le sous-diaconat, le renoncement ; pour l'acolytat, le bon exemple ; pour l'exorcistat, la force ; pour le lectorat, la studiosité ; pour l'ostiariat, la ponctualité ; pour la tonsure, la dévotion. Sans que jamais l'auteur détourne les textes du *Pontifical* de leur vrai sens, il a su les ramener à ces thèmes fondamentaux. Il ne les cite pas toujours *in extenso*, mais chacun pourra aisément les avoir sous les yeux en lisant et en méditant cet ouvrage.

Le style est concis. Les développements sont indiqués plutôt qu'exploités. Les applications pratiques sont montrées avec une insistance qui s'inspire de l'expérience. Utiles aux ordinands et à ceux qui doivent les préparer, ces pages seront aussi très bienfaisantes aux prêtres qui voudront, en les méditant, se retremper dans leur « charité primitive ».

Cardinal Bertram, arch. de Breslau. — **Charismes de vie sacerdotale.** *Grandeurs et devoirs du prêtre.* Traduit de l'allemand par l'abbé R. Guillaume. — In-8 de 336 p., 22 f. — Mulhouse, Editions Salvator. 1938.

A la veille des ordinations, le cardinal Bertram adressait aux futurs prêtres une allocution, familière par le ton mais riche de sens, sur les grâces qui les attendaient le lendemain ou sur les devoirs du sacerdoce. Il voulait, par ces *Novissima verba*, graver dans le cœur et la mémoire de ses futurs collaborateurs, des impressions ineffaçables sur la grandeur des charismes qu'ils allaient recevoir et lier ces impressions au souvenir concret d'une parole de l'évêque avec lequel ils allaient collaborer.

Ce sont ces entretiens qu'il publiait récemment en allemand et que M. Guillaume vient de nous donner dans une traduction aussi élégante que fidèle. Ces pages seront lues et méditées avec grand fruit par les prêtres, soit au jour anniversaire de leur ordination, soit pendant leur retraite annuelle, soit à l'occasion de leur retraite du mois. Ils y trouveront, sous une forme plus accessible parce que le ton en est plus paternel, les grands enseignements qu'ils ont goûtés dans les ouvrages sur le même sujet du cardinal Manning ou du cardinal Mercier, auprès desquels prendra place celui-ci dans leur bibliothèque, dans leur estime et dans leur piété.

J. Blouet, P. S. S., Supérieur du Grand Séminaire de Coutances. — **Nos obligations pastorales.** *Sujets d'oraison et d'examen.* — In-8 de VI-376 p., 13 f. — Coutances, Grand Séminaire ; Paris, Gabalda.

Les prêtres seront reconnaissants à M. le Supérieur d'avoir réuni ici des sujets d'oraison et d'examen sur leurs obligations pastorales L'autorité de M. Blouet est trop connue pour qu'il soit utile d'insister sur la valeur doctrinale, ascétique et pratique de ce nouvel ouvrage, qui sera le complément heureux que nous souhaitions aux *Examens particuliers adaptés au temps présent* (voir *Ami* 1938, p. 179).

Nous ne pouvons mieux faire que de donner les

titres des dix-neuf sujets généraux auxquelles se rattachent les questions particulières : I. Exigences et responsabilités de notre ministère. — II. Avant tout, aimer les âmes. — III. La fonction de l'exemple. — IV. La connaissance des âmes. — V. La prédication. — VI. Le catéchisme et la direction des enfants. — VII. Les sacrements. — VIII. Le sacrement de Pénitence. — IX. La Sainte Eucharistie. — X. Les malades. — XI. Le recrutement saecrdotal. — XII. Le sacrement de mariage. — XIII. La direction spirituelle. — XIV. La direction des jeunes gens. — XV. La direction des familles. — XVI. Directions sociales. — XVII. La direction de la paroisse. — XVIII. Missions et retraites. — XIX. Le devoir de collaborer.

On le voit, tous les points des obligations pastorales ont été abordés. La longue expérience de l'auteur, les confidences qu'il a reçues lui ont permis de les exposer avec une maîtrise incomparable.

Evêque-Roi des Brigands : Mgr Dupont, premier Vicaire apostolique du Nyassa, par le P. Henry Pineau, des Pères Blancs. — In-8 de 300 p., richement illustré, 20 f. — Librairie missionnaire, 31, rue Friant, Paris 14e.

« Evêque-Roi des Brigands », voilà un titre peu banal, certes, mais qui s'applique en toute exactitude à Mgr Dupont, mort en 1930, à 80 ans. Ce prélat, en effet, non seulement réussit à pénétrer — le premier de tous les Européens — dans le Nyassa, au sein de la tribu des nègres Babemba, réputés pour leur férocité et appelés pour cette raison des « brigands », mais encore y implanta solidement la foi chrétienne et conquit sur eux un tel ascendant que spontanément ils le choisirent pour leur chef, au sens propre du terme. Comment il y parvint, au milieu de quels dangers, au prix de quelles fatigues, voilà qui ne peut être résumé : il faut lire en entier le livre du P. Pineau, où l'on trouve tout à la fois l'intérêt qui s'attache à la biographie d'une personnalité puissante, au roman d'aventures et au récit de véritables merveilles opérées par la grâce. Par ailleurs, le héros de cette histoire avait la trempe d'un saint, et l'on admire avec quel esprit surnaturel il accepta les sacrifices que lui valut une retraite forcée de vingt ans.

Cette *Vie*, écrite d'un style alerte et présentée avec de nombreuses illustrations artistiques, en particulier de magnifiques photographies, nous offre à la fois une lecture de choix et une véritable satisfaction pour les yeux.

P. Etienne Chenevière. — **L'Ame cistercienne du Père Marie-Joseph Cassant.** — In-12 de 170 p., illustré, 12 f. — Abbaye de Sainte-Marie-du-Désert, Bellegarde (Hte-Garonne).

Livre bien édifiant, où l'on voit une fois de plus que la sagesse des amis de Dieu n'a pas besoin de la science humaine. Marie-Joseph Cassant est un pauvre de santé, mort tuberculeux à 25 ans ; un pauvre de mémoire et d'intelligence, il n'est pas fait pour les études ; mais il veut être prêtre et il le sera, il veut être Cistercien et il le sera. Sous l'habit sacré du monastère, il saura s'élever rapidement à la plus haute perfection.

Son exemple réconfortera les bonnes volontés en leur montrant que la sainteté se trouve avant tout dans le très fidèle accomplissement du devoir de chaque moment ; nous n'avons pas à la chercher bien loin, puisque nous l'avons pour ainsi dire sous la main : il suffit, pour la cueillir, d'accomplir jour par jour ce qui est le devoir commun dans notre vocation, mais de l'accomplir d'une façon non commune.

Dieu a glorifié l'humilité de son serviteur après sa mort. Un procès informatif est en cours, ou plutôt les pièces du procès sont déjà à Rome.

G.-M. Burnod. — *Une âme privilégiée* : **Jeanne Vergne.** — Un vol. in-12 de 120 p., 8 f. 50. — Paris, Casterman. 1938.

Cette biographie d'une pieuse personne décédée en 1927 à 74 ans se présente avec la garantie d'une préface de M. Landry, du Chapitre de Notre-Dame de Paris, et avec l'*Imprimatur* de l'archevêché de la même ville.

C'est le récit d'une vie très simple, celle d'une pauvre ouvrière qui sur la fin de son existence fut soutenue par la charité de voisins et d'amis. Elle nous est présentée comme une personne de haute piété, donnant chaque jour et chaque nuit plusieurs heures à l'oraison, pratiquant une mortification très rigoureuse, soumise à des vexations diaboliques, et surtout recevant de Dieu des grâces de choix, parmi lesquelles dominent des révélations sur le sort de nombreuses âmes du Purgatoire et des vues sur l'avenir de la France. L'auteur nous avertit en terminant que cet ouvrage « ne contient qu'une faible partie des documents laissés par Jeanne » et qu'une « étude plus complète » pourra être publiée un jour.

Nous conseillons à nos lecteurs d'attendre cette publication pour se faire une opinion raisonnée, sinon sur Jeanne Vergne, dont la vertu et la bonne foi sont hors de doute, du moins sur ses révélations. La manière dont celles-ci se produisaient réclame un examen médical attentif. De plus, le contenu même des révélations, tel qu'on nous le donne, s'il est irréprochable au point de vue doctrinal, semble trahir à l'excès l'influence des idées qui avaient cours en France pendant et après la guerre. On y peut déceler aussi une parenté surprenante du thème central (le relèvement de la France par l'action « d'un homme de génie », qui sera « accueilli avec joie même par ceux qui aujourd'hui sont ses adversaires », et qui devra « bouleverser toutes nos institutions pour rétablir l'ordre, rendre à ce malheureux pays une organisation qui lui manque et rétablir son crédit ») avec le thème principal des nombreuses prophéties qui circulèrent après la guerre de 1870 sur l'avenir de la France d'alors.

Ces réflexions se sont imposées à nous en lisant le volume. Elles ne constituent pas un jugement proprement dit sur des faits à propos desquels l'information est nettement insuffisante. Mais elles invitent à une attente prudente et à une réserve, provisoire peut-être, mais actuellement motivée.

Jeanne Danemarie. — *Une fille américaine de Monsieur Vincent* : **Anne-Elisabeth Seton.** — In-8 de x-224 p., 18 f. — Paris, Grasset.

Anne-Elisabeth Seton, née à New-York en 1774, mourut à Emmetsburg (Maryland) en 1821. Fille d'un chirurgien célèbre, femme d'un banquier de New-York, elle joua un rôle de précurseur dans la pensée et l'organisation sociale de notre temps ; elle fut l'une des premières à comprendre la juste nécessité de donner au peuple le moyen de s'instruire. En avance sur sa génération, elle fonda aux Etats-Unis les premières écoles gratuites ; puis, élargissant son rôle, elle ouvrit la voie à d'innombrables fondations de charité.

Comme toute grande œuvre, la sienne a commencé dans l'épreuve. Veuve à 26 ans avec cinq enfants, pauvre, malade, abandonnée des siens, elle traversa toutes les étapes des peines humaines. De fervente anglicane devenue ardente catholique à la suite d'un séjour en Italie, elle trouva, aux Etats-Unis où le catholicisme était méprisé, la pléiade des Sulpiciens exilés de France par la Révolution : Cheverus, Bruté de Remur, Flaget, Du Bourg. Par eux elle fut conseillée et soutenue ; bientôt elle les dépassa.

C'est elle qui fonda aux Etats-Unis les Filles de la Charité : aujourd'hui ses religieuses tiennent plus de mille écoles paroissiales, orphelinats, collèges, Highs Schools et Académies, écoles pour nègres et indiens, et

des centaines d'hôpitaux, asiles, écoles d'infirmières, instituts de sourds-muets, léproseries, missions, etc. Aussi le nom d'Elisabeth Seton est-il demeuré en bonne place parmi les noms glorieux des Etats-Unis.

Louis Divry. — **L'Abbé Garnier.** *Aux temps héroïques de l'apostolat des classes ouvrières.* — In-8 de 228 p., 10 f. — Editions « Education intégrale », 3 bis, rue de la Sablière, Paris 14e.

L'abbé Garnier (1847-1920) a occupé une place trop considérable dans l'apostolat des classes ouvrières — on devrait écrire : dans l'apostolat tout court — pour qu'on le laissât tomber dans l'oubli. Mais autant il s'était fait de bruit autour de son nom, quand il allait de ville en ville porter la parole qui allait droit au cœur du peuple, autant furent effacées les dix dernières années de sa vie, et quand il mourut, en 1920, ce fut « le silence autour de sa mémoire ; silence solennel du sépulcre qui enveloppe d'oubli les héros de la veille ; mais aussi symbole de la paix de Dieu qui efface les ingratitudes humaines, estompe ce qu'il y a d'outrancier dans les triomphes impulsifs d'un jour, et qui accueille dans l'éternelle justice et l'éternel amour les heures ternes à l'égal de celles qui brillent » (p. 222).

On lira avec plaisir ces pages très objectives, qui restituent à l'abbé Garnier sa physionomie exacte. L'auteur, en effet, reconnaît d'une part que « l'abbé Garnier, lancé prématurément dans l'action, quelques années après sa sortie du Grand Séminaire, n'eut pas le loisir de se donner la solide formation philosophique, théologique, historique, d'acquérir la culture d'ensemble qui lui eussent été d'un grand secours pour se livrer à l'œuvre apologétique qu'il avait entreprise, pour approfondir et réfuter plus complètement les objections, parfois redoutables, d'adversaires possédant souvent des connaissances très étendues, pour se mettre au courant du mouvement scientifique, et aussi des questions de haute politique — spécialement de politique étrangère — qu'il eût été indispensable de posséder pour diriger un journal et, à plus forte raison, un grand parti. » — Mais, d'autre part, il ne reste pas moins vrai qu' « inspiré par sa foi ardente et son patriotisme fervent, [l'abbé Garnier] a été, sur beaucoup de terrains, un précurseur ; fils du peuple, issu d'une de ces familles laborieuses, courageuses et profondément chrétiennes qui faisaient la force du pays, il a compris son époque, l'évolution de la société et les aspirations encore confuses des masses vers un état social meilleur, aspirations restées souvent trop étrangères aux partis conservateurs, et la nécessité de renouveler les méthodes de l'apostolat... Il a ouvert une brèche par où la soutane du prêtre a pu désormais passer ; pionnier hardi, il a lancé un mouvement dont nos évêques sont aujourd'hui les chefs et les promoteurs... » (p. 224-226).

Marguerite Peltier. — **Mademoiselle Chaptal.** *Ses principales activités sociales.* — In-12 de 128 p., 6 f. — Paris, Spes.

Le rôle social tenu par Mlle Chaptal durant près d'un demi-siècle a été considérable : ces « notes de sa secrétaire » n'ont d'autre but que de le mettre en valeur.

Collaborant avec tous les grands hommes de son époque : médecins, sociologues, hommes politiques de tous les partis, elle sut s'associer à leurs travaux, guidée par une foi profonde dans la voie de la charité intégrale, celle qui consiste à aider l'être humain souffrant, tout en respectant les idées de chacun. En attendant le jour où il sera possible d'exposer complètement cette œuvre considérable, l'auteur a voulu montrer comment Mlle Chaptal appliqua les idées qui lui étaient chères, d'abord dans son quartier de Plaisance, pris par elle comme champ d'expérience pour la lutte contre la tuberculose, contre le taudis, contre la mortalité infantile ; puis, allant plus loin, elle contribua grandement à la réorganisation de la profession d'infirmière, s'intéressa à la lutte contre l'alcoolisme et collabora à ces œuvres nées de l'Union sacrée, aux jours sombres de la Grande guerre, aucune des tâches sociales dignes d'intéresser l'esprit ne lui restant étrangère.

Beau modèle de dévouement à l'intérêt général, par motif de charité chrétienne, Mlle Chaptal a vérifié en elle-même ce qu'elle disait en 1935 : « La vie exige qu'on aille de l'avant, qu'en gardant du passé ce qu'il a de précieux on persévère dans l'effort vers l'avenir... »

Collection « Les Iles ». — Nicolas Berdiaeff. — **Constantin Léontieff.** — Trad. de Hélène Iswolsky. — In-8 de 354 p., 25 f. — Paris, Desclée de Brouwer.

Le sous-titre du volume porte : *Un penseur religieux russe du XIXe siècle.* L'auteur, bien qu'étant d'une philosophie sociale et religieuse fort éloignée de celle de Léontieff, considère celui-ci comme un des grands Russes du XIXe siècle. En tant que sociologue et philosophe de l'histoire, Léontieff a prévu bien des événements avec une étrange clairvoyance ; il appartient au passé par son idéologie, il se rattache à notre époque par la manière large et juste dont il en a pressenti la marche. Ignorant tout de Nietzsche, il s'en rapproche cependant par sa passion esthétique de la Destinée, par son culte de la force et son aspiration à la puissance, par son pseudo-amoralisme, par son amour de la culture florissante, dont il redoutait la décadence, par cet appétit de cruauté qu'il met au service des valeurs suprêmes, par ses goûts d'homme de la Renaissance.

Orthodoxe fervent, il voyait dans l'Église une des grandes forces de l'Empire russe. Mais il reprochait aux orthodoxes russes leur nationalisme : pour lui, le nationalisme était une des formes de ce démocratisme petit-bourgeois qu'il combattait âprement. Il avait le culte du Moyen Age catholique ; mais il pensait que le monde occidental avait fini par sombrer dans la médiocrité après avoir renoncé aux vertus aristocratiques de l'esprit de chevalerie.

Léontieff s'était converti alors qu'il exerçait en Grèce les fonctions de consul. Après sa conversion, il séjourna dans les monastères russes et finit par revêtir l'habit monastique. Au cours de ses dernières années, il se lia avec Solovieff, dont il partageait, jusqu'à un certain point, le goût pour le catholicisme, tout en demeurant un orthodoxe convaincu.

M. Berdiaeff fait observer que les idées de Léontieff, comme ses méthodes sociologiques, furent d'essence purement réactionnaire. Il ignora toujours la dignité de la personne humaine et, malgré sa ferveur religieuse, demeura fort éloigné du « christianisme lumineux » d'un S. Séraphin. Il apporta à l'étude des destinées de son pays — il sut prévoir le communisme et le fascisme — les éléments d'une profonde originalité. Il continue à agir sur les penseurs russes qui lui ont succédé et même sur ceux qui s'éloignent le plus de lui

Le livre de M. Berdiaeff aidera le lecteur français à pénétrer plus avant dans l'âme si complexe des Slaves.

Edward Montier. — **La psychologie des garçons, pour l'instruction des filles.** — In-8 de 160 p., 12 f. — Editions familiales de France, 86, rue de Gergovie, Paris 14e.

Ce livre a pour but de faire connaître aux jeunes filles la psychologie des jeunes gens. Encore que complémentaires, les deux sexes ont des comportements bien différents devant les mêmes événements, et bien des malentendus conjugaux proviennent de l'ignorance des psychologies respectives.

Les jeunes filles apprendront ici à connaître la vraie psychologie du jeune homme moderne ; elles éviteront